

# STRATEGIE LOCALE DE BIODIVERSITE DE L'AGGLOMERATION ET DU TERRITOIRE

**CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo**

## Plan d'action détaillé

*Approuvé au Conseil Communautaire du 24 avril 2025*



Cofinancé par  
l'Union européenne



RÉGION  
PAYS  
de LOIRE

Avec le soutien de  
l'Office français de  
la biodiversité



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE



Stratégie nationale  
BIODIVERSITÉ  
2030



## Liste des actions retenues pour la période 2025-2030

Axe	Numéro	Actions
I. Renforcer les synergies et décupler les forces	I.1.1.1	CRÉER UN COMITÉ DE PILOTAGE INTERNE À L'AGGLO
	I.1.1.2	CREER UN COMITE TECHNIQUE INTERNE A L'AGGLO DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE / TEN
	I.1.2.1	INTEGRER UN VOLET SANTÉ-ENVIRONNEMENT/BIODIVERSITÉ DANS LE CLSI
	I.1.2.2	INTÉGRER UN VOLET VULNERABILITE ET ADAPTATION AU DE LA BIODIVERSITE DANS LES DOCUMENTS CADRES DE L'AGGLO (PCAET, SDE, SCOT, SLGITC...)
	I.1.2.3	SYSTEMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LA CONCEPTION DE TOUS LES PROJETS DE L'AGGLO
	I.1.3.1	EVALUER L'IMPACT DU BUDGET INTERCOMMUNAL VIS-A-VIS DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES
	I.2.1.1	ORGANISER UNE COMMISSION MULTI-PARTENARIALE ANNUELLE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE
II. Bien connaître pour mieux cibler l'action	II.1.1.1	COMPILER LES CONNAISSANCES DU TERRITOIRE ET IDENTIFIER LES BESOINS D'ACTUALISATION DES INVENTAIRES
	II.1.1.2	REALISER DES SUIVIS REGULIERS DES ESPECES ET MILIEUX REMARQUABLES ET PATRIMONIAUX
	II.1.3.2	PARTICIPER AU RESEAU DES GESTIONNAIRES DES AIRES PROTÉGÉES ET DES NATURALISTES
	II.2.2.1	METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS D'ADAPTATION FONDEES SUR LA NATURE, NOTAMMENT SUR LE LITTORAL POUR LIMITER LES RISQUES
	II.2.2.3	ANTICIPER LES FUTURES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)
III. Limiter les pressions sur la nature	III.1.1.1	ETABLIR UNE STRATEGIE LOCALE CONCERTEE DES ZONES DE PROTECTION FORTE
	III.1.1.2	ANIMER UNE STRATEGIE DE MAITRISE FONCIERE DES ESPACES A ENJEUX EN MATIERE DE BIODIVERSITE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION
	III.1.1.3	SUSCITER UNE RÉFLEXION SUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES
	III.1.2.1	FORMER LES AGENTS DES POLICES MUNICIPALES ET PLURI-COMMUNALES AFIN D'OPTIMISER LES POUVOIRS DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE
	III.1.3.1	POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA GESTION DES MILIEUX REMARQUABLES ET ORDINAIRES
	III.1.4.1	POURSUIVRE LA REMISE EN ETAT DES MARES
	III.1.4.2	REALISER DES TRAVAUX D'AMELIORATION DES ESPACES DE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU
	III.2.1.1	S'APPUYER SUR LE ZAN POUR INTÉGRER LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ AU SCOT –TRAME BRUNE
	III.2.1.2	SYSTEMATISER LES INVENTAIRES FAUNE, FLORE ET ZH LORS DES MODIFICATIONS / REVISIONS DES PLU
	III.2.1.2	SYSTÉMATISER LES INVENTAIRES FAUNE-FLORE ET ZONES HUMIDES LORS DES MODIFICATIONS/REVISIONS DES PLU
	III.2.1.4	DÉFINIR LA TRAME NOIRE DU TERRITOIRE
	III.2.2.1	ORGANISER DES TEMPS D'ECHANGES REGULIERS ENTRE LES SERVICES LIES A L'URBANISME ET A LA BIODIVERSITE ET Y INTEGRER DES TEMPS DE FORMATION MUTUELS
	III.2.2.2	RÉALISER UN GUIDE D'APPLICATION (NON NORMATIF) DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME
	III.2.3.1	POURSUIVRE LA RESTAURATION ET LA PLANTATION DE HAIES

	III.2.3.2	POINTS NOIRS DE LA TVBT : RECENSER LES RUPTURES DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, PRIORISER ET ÉTABLIR UN PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL POUR LES EFFACER
	III.2.3.4	METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE POLLUTION LUMINEUSE DANS LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS EN LIEN AVEC LE PLAN CLIMAT
IV. Faire une place à la biodiversité dans le tissu urbain	IV.1.1.1	ACCOMPAGNER LES PORTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE PROJETS DANS LA CONCEPTION DE LEURS PROJETS
	IV.1.1.2	REALISER UN GUIDE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT FAVORABLE A LA BIODIVERSITE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
	IV.1.1.2	RÉALISER UN GUIDE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT FAVORABLE A LA BIODIVERSITÉ ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A DESTINATION DES PÉTITIONNAIRES ET L'INTÉGRER A LA CHARTE DE L'HABITAT DE L'AGGLO
	IV.1.2.1	CONCEVOIR ET GÉRER LES ESPACES PUBLICS DES PARCS D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
	IV.1.2.2	ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR LA GESTION DES ESPACES PRIVÉS (ESPACES VERTS, BATIMENTS EXISTANTS) EN CONCERTATION A L'ECHELLE DU PARC D'ACTIVITÉS
	IV.2.1.1	DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS ET RENATURER LES ESPACES ARTIFICIALISÉS
	IV.2.1.3	CRÉER DES ILOTS DE FRAICHEUR/STRATÉGIE DE RAFRAICHISSEMENT DU TISSU URBAIN
	IV.2.2.1	METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES ESPACES PUBLICS ADAPTÉE A LA BIODIVERSITÉ
	IV.2.2.2	METTRE EN OEUVRE LA CHARTE DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES BORDS DE ROUTES
V. Toutes et tous concernés par la Biodiversité	V.1.1.2	CRÉER DES ÉVÉNEMENTS PARTICIPATIFS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
	V.1.1.3	DEVELOPPER DES ANIMATIONS NATURE DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE
	V.1.2.1	ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ
	V.1.2.2	FORMER LES ENTREPRISES DE BTP, DE LA FORET, LES ETA, LES PAYSAGISTES, LES PEPINIERISTES ET LES GESTIONNAIRES D'ESPACES (SYNDICS) AUX ENJEUX DE BIODIVERSITÉ
	V.1.2.3	ENCOURAGER LE MECENAT DES ENTREPRISES LOCALES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
	V.1.3.1	MIEUX ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET AUTRES DIRECTIONS DE L'AGGLO GRACE A UN CONSEIL EN BIODIVERSITE PARTAGE AVEC UN AGENT DEDIE
	V.1.3.2	METTRE EN ŒUVRE UN VOLET BIODIVERSITE DANS LE CADRE DE L'AGGLO ACADEMIE POUR LES ELU.ES ET AGENT.ES DE L'AGGLO ET DES COMMUNES
	V.2.1.1	POURSUIVRE LA FORMATION DU PERSONNEL DES OFFICES DE TOURISME (SPL TOURISME) ET LES ACCOMPAGNER DANS L'INTÉGRATION DES ENJEUX BIODIVERSITÉ DANS LA COMMUNICATION GRAND PUBLIC
	V.2.1.2	FORMER LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ
	V.2.1.3	CREER UNE BOITE A OUTILS PERMETTANT AUX PROFESSIONNELS DE SENSIBILISER LEURS CLIENTS : CARTE, PAGE INTERNET, APPLI
	V.2.2.1	ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE LOISIRS (GOLFS, ACCROBRANCHES, CAMPINGS ...) DANS L'ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE
	V.2.3.2	DEPLOYER DES AMBASSADEURS DU LITTORAL
	V.2.3.3	RENFORCER LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES SITES HAUTEMENT FREQUENTES

	V.3.1.1	SOUTENIR LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET SALICOLES DANS LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES PRAIRIES NATURELLES, DES OURLETS, DES HAIES ET DES MARES VIA LES PSE/MAE
	V.3.2.1	RECENSER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSER DES DIAGNOSTICS BIODIVERSITE DES PROPRIETES FORESTIERES
	V.3.2.2	ELABORER UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE (PERIODE, RESPECT ZH, MAINTIEN D'ARBRES DE BORDURE...)
	V.3.3.1	MOBILISER LES PROFESSIONNELS DE LA MER DANS LA REDUCTION DE LEURS DECHETS (PLASTIQUES, ORGANIQUES...)

# SOMMAIRE

<b>Axe 1 : renforcer les synergies et décupler les forces.....</b>	<b>7</b>
Action I.1.1.1 CRÉER UN COMITÉ DE PILOTAGE INTERNE À L'AGGLO.....	8
Action I.1.1.2 CREER UN COMITE TECHNIQUE INTERNES A L'AGGLO DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE / TEN ..	9
Action I.1.2.3 SYSTEMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LA CONCEPTION DE TOUS LES PROJETS DE L'AGGLO .....	10
Action I.2.1.1 ORGANISER UNE COMMISSION MULTI-PARTENARIALE ANNUELLE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE.....	11
Actions complémentaires de l'axe .....	12
<b>Axe 2 : Bien connaître pour mieux cibler l'action.....</b>	<b>13</b>
Action II.1.1.1 COMPILER LES CONNAISSANCES DU TERRITOIRE ET IDENTIFIER LES BESOINS D'ACTUALISATION DES INVENTAIRES .....	14
Action II.1.1.2 REALISER DES SUIVIS REGULIERS DES ESPECES ET MILIEUX REMARQUABLES ET PATRIMONIAUX.....	16
Action II.2.2.1 METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS D'ADAPTATION FONDEES SUR LA NATURE, NOTAMMENT SUR LE LITTORAL POUR LIMITER LES RISQUES.....	18
Actions complémentaires de l'axe .....	20
<b>Axe 3 : Limiter les pressions sur la nature.....</b>	<b>21</b>
Action III.1.1.1 ETABLIR UNE STRATEGIE LOCALE CONCERTEE DES ZONES DE PROTECTION FORTE .....	22
Action III.1.1.2 ANIMER UNE STRATEGIE DE MAITRISE FONCIERE DES ESPACES A ENJEUX EN MATIERE DE BIODIVERSITE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION .....	24
Action III.1.2.1 FORMER LES AGENTS DES POLICES MUNICIPALES ET PLURI-COMMUNALES DANS LE CADRE DE LEURS PREROGATIVES.....	25
Action III.1.4.1 POURSUIVRE LA REMISE EN ETAT DES MARES .....	28
Action III.1.4.2 REALISER DES TRAVAUX D'AMELIORATION DES ESPACES DE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Action III.2.1.2 SYSTÉMATISER LES INVENTAIRES FAUNE-FLORE ET ZONES HUMIDES LORS DES MODIFICATIONS/REVISIONS DES PLU .....	32
Action III.2.2.1 ORGANISER DES TEMPS D'ECHANGES REGULIERS ENTRE LES SERVICES LIES A L'URBANISME ET A LA BIODIVERSITE ET Y INTEGRER DES TEMPS DE FORMATION MUTUELS .....	34
Action III.2.2.2 REALISER UN GUIDE D'APPLICATION DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME, PARTICULIEREMENT LES PLU (PREMICES D'UNE OAP BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE) .....	35
Action III.2.3.1 POURSUIVRE LA RESTAURATION ET LA PLANTATION DE HAIES .....	37
Actions complémentaires de l'axe .....	39
<b>Axe 4 : Faire une place à la biodiversité dans le tissu urbain.....</b>	<b>40</b>
Action IV.1.1.1 ACCOMPAGNER LES PORTEURS PUBLICS ET PRIVES DE PROJETS DANS LA CONCEPTION DE LEURS PROJETS.....	41
Action IV.1.1.2 RÉALISER UN GUIDE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT FAVORABLE A LA BIODIVERSITÉ ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A DESTINATION DES PÉTITIONNAIRES ET L'INTÉGRER A LA CHARTE DE L'HABITAT DE L'AGGLO .....	43
Action IV.1.2.1 CONCEVOIR ET GERER LES ESPACES PUBLICS DES PARCS D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE .....	45

Action IV.1.2.2 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR LA GESTION DES ESPACES PRIVÉS (ESPACES VERTS, BATIMENTS EXISTANTS) EN CONCERTATION A L'ECHELLE DU PARC D'ACTIVITES .....	47
Action IV.2.2.1 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES ESPACES PUBLICS ADAPTÉE A LA BIODIVERSITÉ.....	49
Actions complémentaires de l'axe .....	50
<b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la biodiversité .....</b>	<b>51</b>
Action V.1.1.3 DEVELOPPER DES ANIMATIONS NATURE DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE.....	52
V.1.2.1 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ	53
Action V.1.2.3 ENCOURAGER LE MECENAT DES ENTREPRISES LOCALES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ.....	55
Action V.1.3.1 MIEUX ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET AUTRES DIRECTIONS DE L'AGGLO GRACE A UN CONSEIL EN BIODIVERSITÉ PARTAGÉ AVEC UN AGENT DEDIE.....	57
Action V.1.3.2 METTRE EN ŒUVRE UN VOLET BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'AGGLO ACADEMIE POUR LES ELU.ES ET AGENT.ES DE L'AGGLO ET DES COMMUNES (TYPE EN LIGNE POUR ELUS) ...	59
Action V.2.1.1 POURSUIVRE la formation du personnel des offices de tourisme et les accompagner dans l'intégration des enjeux biodiversité dans la communication grand public .....	61
Action V.2.1.2 FORMER LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ .....	62
Action V.2.1.3 CRÉER UNE BOITE A OUTILS PERMETTANT AUX PROFESSIONNELS DE SENSIBILISER LEURS CLIENTS : CARTE, PAGE INTERNET, APPLI.....	64
Action V.2.2.1 ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE LOISIRS (GOLFS, ACCROBRANCHES, CAMPINGS ...) DANS L'ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITÉ .....	66
Action V.2.3.2 DÉPLOYER DES AMBASSADEURS DU LITTORAL .....	68
Action V.2.3.3 RENFORCER LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES SITES HAUTEMENT FREQUENTÉS.....	70
Action V.3.1.1 SOUTENIR LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET SALICOLES DANS LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES PRAIRIES NATURELLES, DES OURLETS, DES HAIES ET DES MARES VIA LES PSE/MAE .....	72
Action V.3.2.1 RECENSER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSER DES DIAGNOSTICS BIODIVERSITE DES PROPRIETES FORESTIERES.....	74
Action V.3.2.2 ELABORER UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE (PERIODE, RESPECT ZH, MAINTIEN D'ARBRES DE BORDURE.....)	76
Action V.3.3.1 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA MER DANS LA REDUCTION DES DÉCHETS (PLASTIQUES, ORGANIQUES.....)	77
Actions complémentaires de l'axe .....	78

# STRATEGIE LOCALE DE BIODIVERSITE DE L'AGGLOMERATION ET DU TERRITOIRE

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Plan d'action détaillé

**AXE 1 :**  
**Renforcer les**  
**synergies et décupler**  
**les forces**

## ACTION I.1.1.1 CRÉER UN COMITÉ DE PILOTAGE INTERNE À L'AGGLO

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 1.1.1. Adapter la gouvernance politique et technique interne de l'agglomération</b> <b>Objectif 1.1. : A l'échelle de la collectivité, renforcer la prise en compte de la Biodiversité dans toutes les politiques publiques</b> <b>Axe 1 : Renforcer les synergies et décupler les forces</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>L'enjeu majeur pour réussir la mise en œuvre de la stratégie Biodiversité est d'<b>assurer une vision transversale de la prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques de l'intercommunalité.</b></p> <p>Il se réunira une fois par an afin d'assurer le pilotage de la mise en œuvre et l'évaluation de la SLB. Il pourra être amené à procéder à des ajustements et devra préparer les arbitrages budgétaires.</p> <p>Le COPIL interne constitué pour l'élaboration de la stratégie sera élargi et regroupera notamment les vice-présidents délégués à la biodiversité et aux milieux naturels, à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l'habitat, au SCOT, à l'énergie, à l'emploi et à l'économie, la DGA et certains directeurs.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux
------------------	--

<b>Partenaires majeurs</b>	Cabinet
----------------------------	---------

<b>Cible(s)</b>	Vice-présidents de l'agglomération en charge de politiques sectorielles + DGA
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre et suivre les actions de la Stratégie Locale de Biodiversité</li> <li>Favoriser la transversalité des projets grâce à une coopération accrue entre les élus de l'agglomération</li> <li>Préparer les arbitrages budgétaires</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabiliser les participants en lien avec le DGS et le Cabinet</li> <li>Programmer une réunion annuelle de suivi à l'automne pour préparer les arbitrages budgétaires</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue d'une réunion par an</li> <li>Taux de participation des élus et DGA désignés aux réunions</li> </ul>
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION I.1.1.2 CREER UN COMITE TECHNIQUE INTERNES A L'AGGLO DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE / TEN

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 1.1.1. Adapter la gouvernance politique et technique interne de l'agglomération</b></p> <p><b>Objectif 1.1. : A l'échelle de la collectivité, renforcer la prise en compte de la Biodiversité dans toutes les politiques publiques</b></p> <p><b>Axe 1 : Renforcer les synergies et décupler les forces</b></p>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Dans la même démarche que le COPIL interne, un COTECH sera créé et réuni deux fois par an afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la SLB.</p> <p>Composé des responsables de projets de l'ensemble des services impliqués, il alimentera la réflexion des élus du COPIL et veillera à traduire les décisions de ce dernier de manière opérationnelle au sein des différentes directions de l'Agglo.</p> <p>Toutes les directions opérationnelles devront être représentées afin que ce COTECH puisse contribuer à systématiser la prise en compte de la biodiversité dans tous les projets de l'Agglo.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo - Service Biodiversité et Marais Littoraux
------------------	--

<b>Partenaires majeurs</b>	DCEI, DPGD, DMOB, DCT
----------------------------	-----------------------

<b>Cible(s)</b>	Tous les chef.fes de projet et chargé.es de mission en charge de projets inscrits à la SLB
-----------------	--

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des actions issues de la Stratégie Locale de Biodiversité</li> <li>Assurer l'évaluation de la SLB</li> <li>Favoriser la transversalité au sein des équipes techniques de l'Agglo</li> <li>Préparer le COPIL et les arbitrages budgétaires</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabiliser la composition du CoTech avec le CODIR</li> <li>Programmer 2 réunions par an : à l'automne (en amont du COPIL) et au printemps</li> <li>Présenter la synthèse en CODIR</li> </ul>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue de deux réunions par an</li> <li>Taux de participation des élus et DGA désignés aux réunions</li> </ul>
--------------------	--

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

### ACTION I.1.2.3 SYSTEMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LA CONCEPTION DE TOUS LES PROJETS DE L'AGGLO

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 1.1.2. Intégrer la biodiversité dans toutes les politiques publiques – plans, programmes et actions de l'Agglomération</b></p> <p><b>Objectif 1.1. : A l'échelle de la collectivité, renforcer la prise en compte de la Biodiversité dans toutes les politiques publiques</b></p> <p><b>Axe 1 : Renforcer les synergies et découpler les forces</b></p>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Conseiller en Biodiversité Partagée
---	-------------------------------------

<b>Contexte</b>	Les élus de l'Agglo portent une ambition forte dans le projet de territoire 2030 intitulée "Retisser les liens entre l'homme et la nature". La présente action reflète cette ambition et vise donc à intégrer la biodiversité dans les projets de l'Agglo, au-delà des seules obligations réglementaires.
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo - Service Biodiversité et Marais Littoraux
------------------	--

<b>Partenaires majeurs</b>	Toutes les Directions de l'Agglomération
----------------------------	--

<b>Cible(s)</b>	Services de l'agglomération
-----------------	-----------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre systématique une approche biodiversité dans l'élaboration de projets, plans et programmes</li> <li>• Renforcer la dimension Biodiversité dans tous les programmes, plans et projets de l'agglomération et des communes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyser les plans, programmes et projets existants sur le niveau de prise en compte de la biodiversité, ainsi que leurs incidences positives et négatives.</li> <li>○ Lors de la révision ou l'élaboration des plans, programmes et projets, identifier les enjeux et incidences sur la biodiversité pour établir des critères de leur prise en compte pour établir des recommandations d'évolution utiles</li> </ul> </li> </ul>
------------------------------	--

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des temps d'échanges avec les responsables de services en charge des plans et programmes 3 fois par an</li> <li>• En amont du lancement d'un nouveau plan, programme et projet, informer le service Biodiversité et Marais Littoraux pour échanger et identifier les enjeux liés à la biodiversité</li> <li>• Suivre, via un outil de recensement les projets menés par l'agglomération et les aspects positifs menés en faveur de la biodiversité</li> <li>• Rendre compte en COFIL et COTECH de l'avancée de ce dispositif</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<b>Nombre de plans, programmes et projets accompagnés</b>
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION I.2.1.1 ORGANISER UNE COMMISSION MULTI-PARTENARIALE ANNUELLE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 1.2.1. Faire vivre la démarche partenariale dans la durée</b></p> <p><b>Objectif 1.2. : A l'échelle du territoire, mettre en place une instance de concertation pour animer, financer, mettre en œuvre et évaluer la stratégie Biodiversité</b></p> <p><b>Axe 5 : Renforcer les synergies et décupler les forces</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>De nombreux Comités de pilotage dédiés au suivi de certains projets, souvent à la demande des financeurs, sont réunis sur le territoire (COPIL Contrat Nature Pays de la Loire, Contrat Nature Continuités écologiques, Marais de Rostu, Dunes de Pont-Mahé, Natura 2000, Atlas de Biodiversité Communale, CEN, Dumet, Pont-de-Fer...)</p> <p>Dans la continuité du Comité des Partenaires initié lors de l'élaboration de la Stratégie Locale de Biodiversité, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a à cœur de faire de cette stratégie une politique multi-partenariale inscrivant les différentes parties prenantes dans une dynamique commune basée sur un dialogue permanent.</p> <p>La commission multi-partenariale réunira les partenaires techniques et financiers de la Stratégie et plus largement, les pilotes des projets et programmes en faveur de la biodiversité. Cette gouvernance doit permettre de favoriser la cohérence, le partage d'informations, le suivi de la Stratégie et son appropriation par les partenaires.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Milieux littoraux</li> <li>● Marais doux à saumâtre</li> <li>● Milieux agricoles et bocagers</li> <li>● Milieux forestiers</li> <li>● Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo - Service Biodiversité et Marais Littoraux
------------------	--

<b>Cible(s)</b>	Membres du Comité des Partenaires
-----------------	-----------------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser les échanges et le partage des informations au service de la cohérence et de la mise en œuvre des projets inscrits dans la SLB pour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Monter en compétences collectivement, mobiliser et créer une émulation autour des enjeux de biodiversité</li> <li>○ Créer des synergies dans les projets actuels et à venir, en recherchant la complémentarité entre les actions des différentes structures</li> </ul> </li> <li>● Réduire le nombre d'instances de gouvernance des projets de biodiversité</li> </ul>
<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire un bilan sur la composition, les objectifs et l'organisation des Comités des Partenaires menés durant l'élaboration de la Stratégie Locale de Biodiversité et identifier les pistes d'évolution utiles</li> <li>● Créer la nouvelle commission multi-partenariale rassemblant les partenaires techniques et financiers de la Stratégie Biodiversité</li> <li>● Réunir chaque année la commission multi-partenariale pour faire un point d'avancement et présenter des retours d'expérience dans un esprit convivial</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	Tenue d'une réunion / an Taux de participation des membres
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 14.28%;"><b>2025</b></td> <td style="width: 14.28%;"><b>2026</b></td> <td style="width: 14.28%;"><b>2027</b></td> <td style="width: 14.28%;"><b>2028</b></td> <td style="width: 14.28%;"><b>2029</b></td> <td style="width: 14.28%;"><b>2030</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> </tr> </table>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>						
<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>								

ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE	
<b>Action 1.1.2.1</b>	<p><b>Intégrer un volet santé-Environnement / Biodiversité dans le CLSi (cf. régulation des moustiques, moustiques tigres, ambroisie, ...)</b></p> <p>Objectif de l'action : Favoriser la transversalité au sein des équipes techniques de l'Agglo</p>
<b>Action 1.1.2.2</b>	<p><b>Intégrer un volet vulnérabilité et adaptation de la biodiversité dans les documents cadres de l'agglomération (PCAET, SDE, SCOT, SLGITC...)</b></p> <p>Objectif de l'action : Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies de transitions énergétiques et climatique</p>
<b>Action 1.1.3.1</b>	<p><b>Evaluer l'impact du budget intercommunal vis-à-vis des enjeux écologiques (type budget vert)</b></p> <p>Objectif de l'action : Evaluer le budget intercommunal vis-à-vis des enjeux écologique (type budget vert)</p>
<b>Action 1.1.3.3</b>	<p><b>Créer un bonus pour les subventions des projets ne concernant pas la biodiversité mais qui l'intègre dans la mise en œuvre</b></p> <p>Objectif de l'action : Donner un bonus de subventions / aides en cas de démarche favorable à la biodiversité</p>
<b>Action 1.2.1.2</b>	<p><b>Créer un dispositif de suivi (indicateurs de réalisation) - évaluation (en cohérence avec ceux des plans et programmes)</b></p> <p>Objectif de l'action : Créer un outil simple d'utilisation et partageable pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité</p>
<b>Action 1.2.2.2</b>	<p><b>Renforcer et animer un observatoire participatif de la Biodiversité</b></p> <p>Objectif de l'action : Déployer une culture de l'observation de la biodiversité auprès des habitants, en mettant à disposition des observatoires qui puissent alimenter la connaissance du territoire.</p>
<b>Action 1.2.3.1</b>	<p><b>Engager une réflexion avec les financeurs d'actions sur le territoire pour prendre en compte la biodiversité dans l'octroi des aides</b></p> <p>Objectif de l'action : Conditionner les subventions / aides à la prise en compte de la biodiversité, donner un bonus de subventions / aides en cas de démarche favorable à la biodiversité</p>

# STRATEGIE LOCALE DE BIODIVERSITE DE L'AGGLOMERATION ET DU TERRITOIRE

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Plan d'action détaillé

## AXE 2 : Bien connaître pour mieux cibler l'action

## ACTION II.1.1.1 COMPILER LES CONNAISSANCES DU TERRITOIRE ET IDENTIFIER LES BESOINS D'ACTUALISATION DES INVENTAIRES

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 2.1.1. Recenser et qualifier l'ensemble des données disponibles – Pérenniser le suivi</b> <b>Objectif II.1. : Déployer une stratégie territoriale de la donnée</b> <b>Axe 2 : Bien connaître pour mieux cibler l'action</b>				
<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission biodiversité				
<b>Contexte</b>	<p>Bien connaître l'état actuel de la biodiversité sur le territoire est un prérequis pour une stratégie cohérente. De nombreux gestionnaires de milieux naturels, aménageurs, collectivités et autres acteurs locaux sont engagés dans des programmes de suivi, d'inventaires ou d'acquisition de connaissances.</p> <p>Le partage et la diffusion de ces données entre les acteurs sont tout aussi importants : ils permettent d'optimiser les moyens dédiés, de favoriser une actualisation continue et d'assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité.</p> <p>Par ailleurs, l'exploitation des données à l'échelle du territoire de l'agglomération est plus difficile lorsque les méthodologies d'analyses diffèrent. Il convient ainsi de renforcer le partage et la diffusion de la connaissance afin d'agréger ces données à l'échelle du territoire et de permettre à chacun d'en avoir une vision exhaustive.</p>				
<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains
<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo - Service Biodiversité et Marais Littoraux				
<b>Partenaires majeurs</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo (Ensemble DGAAT), Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral, Fédérations de Chasse et de Pêche, LPO, Bretagne Vivante, Associations environnementales, Communes, SBVB, Eaux et Vilaine, PNR de Brière				
<b>Financements potentiels</b>	OFB, Agence de l'Eau, Régions				
<b>Cible(s)</b>	Producteurs et agrégateurs de données, naturalistes, collectivités				
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un état des lieux afin de rendre compte de la répartition et de l'exhaustivité de la donnée naturaliste sur le territoire, et ainsi de mettre en évidence les manques de données à combler en priorité.</li> <li>Mieux partager et diffuser la connaissance locale de la biodiversité</li> <li>Identifier les trous dans la raquette</li> </ul>				

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les acteurs détenteurs et producteurs de données</li> <li>• Constituer un groupe de travail chargé de concevoir un outil de partage et de diffusion des données ainsi que les protocoles d'alimentation de cet outil</li> <li>• Déterminer une structure gestionnaire de l'outil et de la diffusion des données</li> <li>• Nommer, en interne, au niveau des communes et de l'agglomération, un responsable chargé d'inscrire les données dans l'outil retenu</li> <li>• Promouvoir l'outil auprès de l'ensemble des parties prenantes</li> </ul> <p>En complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des protocoles d'inventaires des données à destination de tous les acteurs susceptibles de mener des inventaires sur le territoire</li> <li>• Rendre obligatoire la récupération des inventaires issus des études d'impacts menés par les communes et agglomération et veiller au respect des protocoles établis sur le type de données attendu</li> <li>• Faire un bilan régulier de la base de données (conformité, exhaustivité des données, exhaustivité des inventaires dans l'espace et le temps) et inviter les partenaires à combler les lacunes</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	Production d'un outil d'agrégation de la donnée
	Nombre de données intégrés par an
	Nombre de partenaires contribuant à l'intégration des données

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

ACTION II.1.1.2 REALISER DES SUIVIS REGULIERS DES ESPECES ET MILIEUX REMARQUABLES ET PATRIMONIAUX					
<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 2.1.1. Recenser et qualifier l'ensemble des données disponibles – Pérenniser le suivi</b> <b>Objectif 2.1. : Déployer une stratégie territoriale de la donnée</b> <b>Axe 2 : Bien connaître pour mieux cibler l'action</b>				
<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission Natura 2000-Biodiversité/ Chargé de mission biodiversité				
<b>Contexte</b>	<p>Une bonne connaissance des habitats et des espèces remarquables et patrimoniaux est la condition <i>sine qua none</i> de la mise en œuvre de politiques publiques compatibles avec leur préservation et leur mise en valeur.</p> <p>Elle peut également permettre de renseigner ou d'appuyer des acteurs privés et des particuliers dont les projets sont susceptibles de porter atteinte à la biodiversité si celle-ci n'est pas prise en compte dès leur émergence.</p> <p>Si l'Agglo dispose d'une base de données importante sur les habitats et les espèces à enjeu, des mises à jour régulières sont nécessaires pour maintenir le niveau de connaissances attendu par les acteurs du territoire.</p>				
<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains
<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule – Guérande – Service Biodiversité et Marais Littoraux				
<b>Partenaires majeurs</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo (Ensemble DGAAT), Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral, Fédérations de Chasse et de Pêche, Conservatoire d'Espaces Naturels, LPO, Bretagne Vivante, Associations environnementales, Communes, SBVB, Eaux et Vilaine, PNR de Brière				
<b>Financements potentiels</b>	OFB, Agence de l'Eau, Régions				
<b>Cible(s)</b>	Producteurs et agrégateurs de données, naturalistes, collectivités				
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A court terme, disposer de connaissances à jour sur les habitats et les espèces à enjeu pour le territoire pour agir en toute connaissance de cause</li> <li>• A plus long terme, évaluer l'évolution des espèces et des habitats sur le territoire</li> </ul>				
<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et hiérarchiser les habitats et les espèces à enjeu pour lesquels un maintien élevé du niveau de connaissance est nécessaire</li> <li>• Qualifier l'état de la connaissance pour ces habitats et ces espèces</li> <li>• Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition de connaissances et de mise à jour des données en fonction des moyens disponibles.</li> <li>• Réaliser les inventaires</li> <li>• Valoriser régulièrement la connaissance acquise et l'état de la biodiversité auprès des décideurs, partenaires et habitants</li> </ul>				

<b>Indicateurs</b>	Nombre d'espèces et milieux inventoriés par an					
	Evolution des surfaces et effectifs					

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION II.2.2.1 METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS D'ADAPTATION FONDEES SUR LA NATURE, NOTAMMENT SUR LE LITTORAL POUR LIMITER LES RISQUES

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 2.2.2. Renforcer les connaissances sur les solutions fondées sur la nature et les effets du changement climatique sur la Biodiversité</b> <b>Objectif 2.2. : Faire du territoire un espace d'expérimentation et d'innovation en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité</b> <b>Axe 2 : Bien connaître pour mieux cibler l'action</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission Natura 2000-Biodiversité
---	--

<b>Contexte</b>	<p>Les Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature (SaFN) visent à s'appuyer sur les fonctionnalités du vivant comme levier pour la résilience des écosystèmes et des activités humaines face au changement climatique. Les SaFN intègrent généralement des techniques qui valorisent le rôle de certaines espèces végétales ou d'écosystèmes spécifiques dans la préservation du cycle de l'eau, de la biodiversité, de la qualité de l'air ou dans la réduction des risques associés au changement climatique.</p> <p>Par exemple, la restauration de zones humides profite à de nombreuses espèces mais aussi à la recharge des nappes, au bon fonctionnement du cycle de l'eau, à la réduction du risque inondation ou encore au stockage des gaz à effet de serre ; l'érosion côtière peut être limitée par des renaturations.</p> <p>Bien que les SaFN renvoient souvent à des pratiques anciennes de gestion des milieux naturels, elles trouvent aujourd'hui un nouvel écho dans le débat sur l'adaptation au changement climatique. L'Agglo a ainsi souhaité renforcer l'utilisation de ces solutions comme une composante innovante de sa stratégie et <b>un levier en matière de réduction des risques littoraux induits par le changement climatique.</b></p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo – Chef.fe de projet SLGITC (DTEA)
------------------	---

<b>Partenaires majeurs</b>	Ensemble de la DGAAT, communes Conservatoire du Littoral, Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire Botanique National de Brest, OFB, Bretagne Vivante, CNPF
----------------------------	---

<b>Financements potentiels</b>	CDC Climat, CDC Biodiversité, Banque des Territoires, Fondations privées, Régions, OFB, Agence de l'Eau, Agence Bretonne pour la Biodiversité
--------------------------------	---

<b>Cible(s)</b>	Direction de l'Aménagement, communes, gestionnaires d'espaces naturels, aménageurs, Etat (DPM)
-----------------	--

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les risques induits par le dérèglement climatique pour les personnes, les biens, les activités et les infrastructures par la renaturation d'espaces littoraux et urbanisés</li> <li>Expérimenter la mise en œuvre de solutions de restauration de la biodiversité qui améliorent le cadre de vie</li> <li>A l'issue des expérimentations, définir une doctrine de pour favoriser le déploiement de SaFN</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les espaces propices à des expérimentations (littoraux et urbains) et mobiliser les propriétaires et gestionnaires des sites concernés</li> <li>• Réaliser un parangonnage des SaFN mise en œuvre sur d'autres territoires (exemples régionaux, nationaux et internationaux)</li> <li>• Mener une étude d'opportunité pour la mise en œuvre de SaFN pour l'aménagement des espaces identifiés en appui des propriétaires et gestionnaires</li> <li>• Sélectionner 2 ou 3 sites pilotes pour mener les expérimentations</li> <li>• Mettre en œuvre les SaFN</li> </ul>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	Réalisation d'une étude d'opportunité des sites où mener une expérimentation
	Nombre d'aménagements accompagnés ou réalisés
	Elaboration d'une doctrine d'intervention en faveur du développement des SaFN

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

<b>ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE</b>	
<b>Action II.1.1.3</b>	<p><b>Renforcer les connaissances sur la biologie marine et littorale (sur le domaine public maritime)</b></p> <p>Objectif de l'action : Développer la connaissance sur la biologie marine et littorale, en s'appuyant sur celles existantes et les travaux en cours des autres acteurs</p>
<b>Action II.1.2.1</b>	<p><b>Elargir les inventaires à de nouvelles espèces et taxons pour évaluer l'impact de notre action</b></p> <p>Objectif de l'action : À la suite du travail réalisé en II.1.1, identifier les données manquantes par taxon et espèce pour les compléter</p>
<b>Action II.1.2.2</b>	<p><b>Animer la mise en place de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité</b></p> <p>Objectif de l'action : Animer la démarche auprès des différentes parties prenantes pour mettre en place l'Observatoire Agricole de la Biodiversité sur le territoire.</p>
<b>Action II.1.3.1</b>	<p><b>Identifier un chef de file pour collecter, agréger et partager les données à l'échelle de l'EPCI (Biodiversité PDL/OEB)</b></p> <p>Objectif de l'action : L'acteur défini comme chef de file est connu par les autres entités, les données doivent être agrégées par le biais d'outils et partagées sur une plateforme ou autre outil facile d'accès.</p>
<b>Action II.1.3.2</b>	<p><b>Participer aux réseaux des gestionnaires des aires protégées et des naturalistes</b></p> <p>Objectif de l'action : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo en tant que gestionnaires de certains espaces naturels, se doit d'être présent et en lien étroit avec les autres gestionnaires des aires protégées et naturalistes afin de communiquer sur les actions menées au sein de l'EPCI, et de se tenir informé des sujets à enjeux vécus par les autres entités.</p>
<b>Action II.2.1.1</b>	<p><b>Identifier des sujets de recherche sur le lien entre santé et biodiversité</b></p> <p>Objectif de l'action : Recenser et se faire rencontrer les acteurs locaux en matière de biodiversité, santé et climat</p>
<b>Action II.2.1.2</b>	<p><b>Expérimenter la libre-évolution de certains espaces en lien avec les acteurs locaux et culturels</b></p> <p>Objectif de l'action : Faire du territoire un espace d'expérimentation et d'innovation en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité en lien avec les acteurs de la recherche et l'innovation</p>
<b>Action II.2.2.2</b>	<p><b>Etudier les évolutions des habitats et des aires de répartition liées au changement climatique</b></p> <p>Objectif de l'action : Faire du pôle biodiversité un acteur majeur liant les thématiques biodiversité, évolution des habitats et changement climatique</p>
<b>Action II.2.2.3</b>	<p><b>Anticiper les futures EEE</b></p> <p>Objectif de l'action : Anticiper le développement d'EEE et réduire l'impact potentiel de ces espèces sur les écosystèmes</p>



**CapAtlantique**  
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO



# STRATEGIE LOCALE DE BIODIVERSITE DE L'AGGLOMERATION ET DU TERRITOIRE

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Plan d'action détaillé

## AXE 3 : limiter les pressions sur la nature

## ACTION III.1.1.1 ETABLIR UNE STRATEGIE LOCALE CONCERTEE DES ZONES DE PROTECTION FORTE

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.1.1. Augmenter la surface de Zones de Protection Forte (ZPF) et les niveaux de protection des aires protégées</b> <b>Objectif 3.1. : Protéger et gérer la biodiversité</b> <b>Axe 3 : Limiter les pressions sur la Nature</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission Natura 2000 - Biodiversité
---	--

<b>Contexte</b>	<p>Les espaces protégés constituent un instrument essentiel pour l'action publique dans la préservation de la biodiversité. La stratégie du territoire en matière de protection des espaces s'inscrit dans la Stratégie Nationale des Aires protégées (SNAP) et ses déclinaisons régionales (le Plan d'action territorial ou PAT). En Pays de la Loire, celle-ci vise notamment à répondre à l'objectif de 1% d'aires protégées sous protection forte (ZPF) d'ici 2030. La Région Bretagne, n'a pas affiché d'objectif chiffré.</p> <p>Le territoire dispose de nombreux secteurs remarquables : marais salants de Guérande et du Mès, baie et dunes du Pont-Mahé, étang du Pont-de-Fer, île Dumet, marais de Pont-Mahé, de Pompas, du Lesté, Branzais Men Ar Mor, traicts du Croisic et de Rostu, dunes de Pen-Bron, de Merquel ou de la Falaise, etc. Si la majorité de ces sites bénéficient d'un dispositif de protection ou de gestion, peu d'entre eux bénéficient d'une zone de protection forte en 2025.</p> <p>NB : Pour identifier des zones de protection forte, 3 conditions doivent être réunies une protection régie par le Code l'Environnement, des modalités de gestion définies ainsi qu'une réglementation propre au site et appliquée.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	○ Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo (Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures – Service Biodiversité et Marais Littoraux)
------------------	--

<b>Partenaires majeurs</b>	DREALs, DDTMs, Régions, Départements, Communes, CEN Pays de la Loire, PNR de Brière, Eaux et Vilaine
----------------------------	--

<b>Cible(s)</b>	Gestionnaires et propriétaires des espaces concernés
-----------------	--

<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Augmenter et faciliter le déploiement et la gestion des Zones de Protection Forte sur le territoire</p> <p>L'objectif est bien d'élever le niveau de protection des aires protégées existantes et d'en créer de nouvelles. Ces objectifs de protection doivent également parvenir à s'articuler avec les enjeux socioéconomiques du territoire et en particulier avec les activités littorales (conchyliculture, saliculture, activités de pêche et de chasse, activités touristiques et récréatives).</p>
------------------------------	---

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer la part du territoire classée en zone de protection forte</li> <li>• Identifier le périmètre de l'étude à savoir les ZPF actuelles et potentielles et caractériser l'état des écosystèmes et leurs interactions écologiques</li> <li>• Identifier tous les gestionnaires et propriétaires des ZPF (actuelles et potentielles) et élaborer une stratégie foncière et de gestion des espaces concernés</li> <li>• Soutenir les démarches de mise en place de nouvelles ZPF</li> </ul>
--------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre la mise en œuvre des actions via les instances techniques et décisionnelles</li> </ul>
--	--

<b>Indicateurs</b>	Surface de ZPF potentielles
	Surface de ZPF effectives

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION III.1.1.2 ANIMER UNE STRATEGIE DE MAITRISE FONCIERE DES ESPACES A ENJEUX EN MATIERE DE BIODIVERSITE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.1.1. Augmenter la surface de Zones de Protection Forte (ZPF) et les niveaux de protection des aires protégées</b> <b>Objectif 3.1. : Protéger et gérer la biodiversité</b> <b>Axe 3 : Limiter les pressions sur la Nature</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>La maîtrise foncière est l'un des principaux outils pour sécuriser juridiquement ces espaces et y instaurer une gestion durable sur le long terme.</p> <p>Le Conservatoire du Littoral et les Départements disposent de stratégies foncières de longue date. Plus récemment, le CEN Pays de la Loire a mené des acquisitions et de nombreux conventionnements avec des propriétaires publics et privés, et dispose également d'une stratégie foncière propre. Ces espaces protégés, situés principalement en zone littorale (marais, dunes), représentent 3% du territoire de l'agglomération.</p> <p>La LPO et Bretagne Vivante ont également acquis ou conventionnés des terrains.</p> <p>A ce stade, l'Agglo n'a pas de stratégie de maîtrise foncière sur les enjeux biodiversité mais elle a <b>un rôle d'ensemblier pour animer une stratégie foncière territoriale</b> (vision globale en cohérence avec la SLB et appui aux communes...)</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo - Service Biodiversité et Marais Littoraux, en lien avec les Pôle Agriculture, Alimentation, Forêt et Foncier
<b>Partenaires majeurs</b>	Départements, Conservatoire du Littoral, CEN Pays de la Loire, Communes, PNR de Brière, Eaux et Vilaine

<b>Cible(s)</b>	Gestionnaires et propriétaires des espaces acquis et à acquérir
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la protection des espaces à enjeux du territoire et leur mode de gestion durable à long terme par la maîtrise foncière</li> </ul>
<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caractériser la propriété foncière de chaque aire protégée actuelle et potentielle</li> <li>Définir une stratégie d'acquisition foncière partagée, hiérarchisée selon les urgences vis-à-vis de la biodiversité – Définir un objectif chiffré</li> <li>Mettre en œuvre les outils de communication, mobilisation et acquisition</li> <li>Appuyer les communes et les services de l'agglomération</li> <li>Etablir un outil de suivi partenarial – Mettre à jour une cartographie partagée</li> <li>Piloter l'avancement au sein d'une instance partenariale dédiée</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	Existence d'une stratégie et d'un plan pluriannuel (oui / non)
	Surface foncière acquise par (en ha) - Surface foncière acquise totale (en ha)

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

### ACTION III.1.2.1 FORMER LES AGENTS DES POLICES MUNICIPALES ET PLURI-COMMUNALES DANS LE CADRE DE LEURS PREROGATIVES

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.1.2. Lutter contre les atteintes à l'environnement, en lien avec la capacité d'accueil sur des sites à forts enjeux biologiques</b> <b>Objectif 3.1. : Protéger et gérer la biodiversité</b> <b>Axe 3 : Limiter les pressions sur la Nature</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission Natura 2000 - Biodiversité
---	--

<b>Contexte</b>	Afin de répondre aux nombreuses atteintes à la biodiversité, l'Agglomération souhaite améliorer la complémentarité entre les services de police, à l'instar du CISPD qu'elle anime, en formant les agents des polices municipales et intercommunales afin qu'ils puissent participer à l'effort de prévention et de contrôle sur l'ensemble du territoire. La récente création de l'Agglo Académie, dispositif de formation ouvert aux agents de l'Agglomération et des communes, apparaît comme une opportunité pour mettre en place de telles formations.
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux / Service Equilibre de l'Habitat et Cohésion sociale
------------------	---

<b>Partenaires majeurs</b>	Communes, Agglo Académie, OFB
----------------------------	-------------------------------

<b>Cible(s)</b>	Polices municipales et pluri-communales et maires des communes
-----------------	--

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la connaissance des infractions en matière de biodiversité et identifier comment agir dans le respect des prérogatives de chacune des polices</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les maires au pouvoir de police de l'environnement</li> <li>Définir une stratégie de mobilisation et d'implication des polices municipales et pluri-communales dans le respect du droit de l'environnement, et plus particulièrement vis-à-vis de la lutte contre les atteintes à la biodiversité.</li> <li>Identifier les besoins de chacun des acteurs pour répondre à l'objectif (échanges avec les agents de l'Office Français de la Biodiversité, formations...).</li> <li>Elaborer et partager un plan d'actions annuel selon les enjeux de chaque site naturel, le renouveler annuellement.</li> <li>Etablir un bilan annuel à travers un échange avec les parties prenantes.</li> </ul>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	Nombre d'agents et maires formés
	Nombre de remontées par les agents de PM d'atteintes à l'environnement

<b>Calendrier</b>	2025	2026	2027	2028	2029	2030

### III.1.3.1 POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA GESTION DES MILIEUX REMARQUABLES ET ORDINAIRES

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.1.2. Lutter contre les atteintes à l'environnement, en lien avec la capacité d'accueil sur des sites à forts enjeux biologiques</b> <b>Objectif 3.1. : Protéger et gérer la biodiversité</b> <b>Axe 3 : Limiter les pressions sur la Nature</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service – Chargé de mission biodiversité
---	---

<b>Contexte</b>	<p>De nombreux programmes d'actions visent à restaurer et gérer des espaces remarquables du territoire : dunes, marais salants, marais, étangs, affleurements rocheux, landes littorales et intraforestières, prairies naturelles. Ils sont portés par différents opérateurs fonciers, gestionnaires de terrains publics ou associations de protection de l'environnement mais peuvent également être mis en œuvre par les communes.</p> <p>En ce qui concerne les espaces dits ordinaires ou assimilés, on trouve les bords de voiries communales, les zones urbaines ou péri-urbaines qui peuvent également être le lieu de vie d'une biodiversité souvent menacée.</p> <p>La préservation de la biodiversité nécessite le maintien voire l'augmentation des efforts mis sur la préservation de tous ces espaces.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo (Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures – Service Biodiversité et Marais Littoraux), Conservatoire du Littoral, Départements de Loire-Atlantique et du Morbihan, CEN Pays de la Loire
<b>Partenaires majeurs</b>	Communes, Parc naturel régional de Brière, Bretagne Vivante, LPO, FDC 44 (non exhaustif)

<b>Financements potentiels</b>	Union Européenne, Fondations privées, Régions, Départements, OFB, Agence de l'eau, ANCT (non exhaustif)
--------------------------------	---

<b>Cible(s)</b>	<p>Milieus dunaires : « végétation annuelle des laisses de mer, dunes embryonnaires, blanches, dunes grises, dunes décalcifiées, dépressions intradunales », Silène de Porto, Ophrys de la passion, Lys de mer, Pipit rousseline, Gravelot à collier interrompu.</p> <p>Marais salants : « lagunes côtières, prés-salés, fourrés halophiles », Tolypelle saline, Peucédan officinal, Pélodyte ponctué, Crapaud calamite, Triton crêté, Vipère péliade, Avocette élégante, Petit Gravelot, Sterne pierregarin, Pipit farlouse, Gorgebleue à miroir, Linotte mélodieuse, Anguille européenne, Noctuelle des Peucédans.</p> <p>Marais : « Prairies subhalophiles, prés-salés, roselières », Peucédan à feuilles en lanières, Fauvettes paludicoles, Pélodyte ponctué, Vipère péliade, Anguille européenne, Brochet, Dolomède des roseaux, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie.</p> <p>Etangs : « Eaux oligotrophes à mésotrophes, tourbières de transition et tremblants, végétations amphibies à Litorelle », Anatidés, Héron pourpré, Brochet, Balbuzard pêcheur.</p> <p>Affleurements rocheux : « Pelouses siliceuses à orpins intérieures », Romulée de Columna, Asphodèle d'Arrondeau, Sérapias à petites fleurs, Cicendie naine, Ornithope penné, Vipère péliade.</p> <p>Landes littorales et intraforestières : « Landes sèches européennes, Landes humides à Erica tetralix », Ail des landes, Carotte de Gadeceau, Vipère péliade, Fauvette pitchou.</p>
-----------------	--

	<p>Prairies naturelles : « Prairies maigres de fauche de basse altitude, Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques », Orchis grenouille, Vipère péliade.</p> <p>Zones urbaines : Vipère péliade, Lézard à deux raies, Hérisson d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Serin cini, Faucon crécerelle, Martinet noir, Hirondelles rustiques et de fenêtre, Moineau domestique (Bretagne). (Non exhaustif)</p>
--	--

<b>Objectifs de l'action</b>	Maintenir ou améliorer les fonctionnalités écologiques de tous les espaces susceptibles d'abriter de la biodiversité.
<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les démarches engagées pour restaurer et gérer des espaces en faveur de la biodiversité.</li> <li>• Identifier les projets et milieux naturels offrant des opportunités d'en améliorer la gestion en faveur de la biodiversité.</li> <li>• Proposer aux maîtres d'ouvrages et aux gestionnaires de ces espaces un accompagnement technique visant à améliorer leurs potentialités d'accueil pour la biodiversité et mettre en œuvre cette gestion.</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	Surfaces gérées en faveur de la biodiversité ou en tenant compte de celle-ci
--------------------	--

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

### ACTION III.1.4.1 POURSUIVRE LA REMISE EN ETAT DES MARES

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.1.4. Poursuivre et amplifier la gestion des milieux aquatiques (ZH au sens large, ...)</b> <b>Objectif 3.1. : Protéger et gérer la biodiversité</b> <b>Axe 3 : Limiter les pressions sur la Nature</b>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission Natura 2000 - Biodiversité
---	--

<b>Contexte</b>	<p>Les milieux humides constituent d'importants réservoirs de biodiversité. En plus d'abriter de nombreuses espèces animales et végétales, ils peuvent également remplir de multiples fonctions écologiques.</p> <p>Depuis 2011, l'Agglomération a restauré plus de 300 mares en partenariat avec les propriétaires et exploitants. La Stratégie locale de biodiversité réaffirme cette ambition et souhaite poursuivre la dynamique de restauration des milieux aquatiques engagée depuis 2008.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Milieux littoraux</li> <li>● Marais doux à saumâtre</li> <li>● Milieux agricoles et bocagers</li> <li>○ Milieux forestiers</li> <li>○ Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo – DCEI + DTEA
------------------	---

<b>Partenaires majeurs</b>	Chambres d'Agriculture, SBVB
----------------------------	------------------------------

<b>Financements potentiels</b>	Agence de l'Eau
--------------------------------	-----------------

<b>Cible(s)</b>	Propriétaires et Gestionnaires des mares et des cours d'eau
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer la trame verte et bleue en :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Confortant le réseau de mares</li> <li>○ Améliorant la qualité des cours d'eau</li> </ul> </li> <li>● Diminuer le risque inondation</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapes clés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actualiser la cartographie des mares restaurées et à restaurer</li> <li>● Réaliser un état des lieux des actions menées en matière de remise en état des mares et évaluer l'efficacité des mesures : mener une étude d'inventaire faune/flore et de fonctionnalité écologique des mares remises en état (via un échantillon) et proposer des recommandations d'aménagement et de gestion</li> <li>● Définir un plan d'intervention pluriannuel de restauration des en cohérence avec la volonté des propriétaires</li> <li>● Allouer un budget annuel dédié</li> </ul>
----------------------	---

<b>Indicateurs</b>	Nombre de mares remises en état par an et au total
--------------------	--

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## ACTION III.1.4.2 REALISER DES TRAVAUX D'AMELIORATION DES ESPACES DE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.1.4. Poursuivre et amplifier la gestion des milieux aquatiques (ZH au sens large, ...)</b> <b>Objectif 3.1. : Protéger et gérer la biodiversité</b> <b>Axe 3 : Limiter les pressions sur la Nature</b>
------------------	---

<b>Référent QEMA en charge du suivi de l'action</b>	Chargée de mission milieux aquatiques
---	---------------------------------------

<b>Contexte</b>	<p>461 km de cours d'eau sillonnent le territoire de l'Agglo. Alors que les cours d'eau sont souvent réduits uniquement à leur lit mineur, ils englobent en réalité tout un espace de fonctionnement correspondant aux zones naturellement inondables (par débordement, ruissellement ou remontée de nappe). L'artificialisation des cours d'eau et de leurs espaces de fonctionnement par les aménagements agricoles et urbains aggrave et augmente le risque d'inondation. En 2022, 32 cas d'inondations par débordement de cours d'eau étaient recensés sur l'agglomération.</p> <p>Pour pouvoir apporter des réponses aux habitants touchés par ces inondations et des connaissances aux communes et aux services en charge de l'instruction des demandes d'urbanisme, une étude hydro-géomorphologique a été menée entre 2022 et 2024 par l'Agglo pour définir les espaces de fonctionnement des cours d'eau et préconiser des travaux de résilience des milieux aquatiques sur le territoire. Les résultats de l'étude peuvent donc servir de base à la définition de programmes d'actions intégrant tous les enjeux (qualité et quantité d'eau, biodiversité, inondations et usages) pour restaurer les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo - DCEI Service Qualité de l'Eau et des Milieux Aquatiques
------------------	---

<b>Partenaires majeurs</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo (DTEA), Communes, Syndicats de bassin versant, Chambres d'agriculture, Fédérations de pêche, Cellules ASTER
----------------------------	---

<b>Financements potentiels</b>	Agence de l'Eau
--------------------------------	-----------------

<b>Cible(s)</b>	Riverains, propriétaires et exploitants dans l'espace de fonctionnement des cours d'eau
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	Poursuivre la restauration des cours d'eau et intégrer l'espace de fonctionnement à ces travaux.
------------------------------	--

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer le contrat territorial eau et identifier les recommandations pour une éventuelle mise à jour</li> <li>• Réaliser un parangonnage de retours d'expérience d'actions efficaces et exemplaires menées ailleurs ayant permis de contribuer à la reconquête de la biodiversité des cours d'eau (accompagnement au développement de filières agricole, adaptation de la gouvernance, Solutions Fondées sur la Nature, travaux morphologiques des cours d'eau...)</li> <li>• Réviser le contrat territorial Eau dans l'objectif notamment, de reconquérir la biodiversité aquatique induisant des actions de</li> </ul>
--------------------	---

	<p>protection, des actions foncières, des actions de gestion, des actions d'aménagement... Permettre des dispositifs expérimentaux portant notamment sur les Solutions Fondées sur la nature ou le développement économique local</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir des connaissances du territoire et de l'étude de Gêorives, cibler les cours d'eau et les espaces de fonctionnement présentant des travaux nécessaires</li> <li>• Mener une stratégie pluriannuelle de travaux</li> <li>• Lancer les travaux</li> <li>• Soutenir les études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) en vue d'assurer la capacité biologique des cours d'eau à court, moyen et long terme.</li> </ul>
--	--

<b>Indicateurs</b>	Linéaire de cours d'eau remis en état
	Nombre de cours d'eau et d'espace de fonctionnement ciblés
	Existence d'une stratégie pluriannuelle (oui / non)
	Evolution de l'état qualitatif des cours d'eau

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION III.2.1.2 SYSTÉMATISER LES INVENTAIRES FAUNE-FLORE ET ZONES HUMIDES LORS DES MODIFICATIONS/REVISIONS DES PLU

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 3.2.2. Rendre opérationnelle la stratégie Biodiversité dans les documents d'urbanisme</b></p> <p><b>Objectif 3.2. : Faire de la planification, un allié de la biodiversité et de la qualité écologique des écosystèmes</b></p> <p><b>Axe 3 : Défendre la nature face aux pressions</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service – Chargé de mission biodiversité
---	---

<b>Contexte</b>	<p>A la faveur de la révision des SAGEs, la demande d'inventaire des zones humides voire d'étude faune-flore se fait de plus en plus présente. Sans attendre, certaines collectivités engagent de tels inventaires à minima dans les secteurs de projets : zones en construction, zones en réhabilitation ou encore emplacements réservés et STECAL. Réaliser des inventaires Faune, Flore et Zones Humides au moment de modifier ou de réviser les PLU permettrait d'arbitrer la définition du zonage en toute connaissance de cause. Les zones à enjeux écologiques pourraient ainsi bénéficier de la logique Eviter - réduire - Compenser.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo - Service Biodiversité et Marais Littoraux en partenariat avec la cellule Ingénierie PLU et les services Urbanisme des communes
<b>Partenaires majeurs</b>	Communes

<b>Financements potentiels</b>	Aucun
--------------------------------	-------

<b>Cible(s)</b>	Communes
-----------------	----------

<b>Objectifs de l'action</b>	Définir les zones à enjeux pour limiter les pressions sur la biodiversité dès l'ouverture à l'urbanisation ou fermer à l'urbanisation des zones à enjeux majeurs lorsque la compensation est impossible.
<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir le calendrier des révisions et modifications des PLU</li> <li>- Pour chaque PLU à réviser, pré-identifier la surface potentiellement concernée par les études faune-flore et zones humides ; Cette estimation devra comptabiliser les zones 1AU, OAP sectorielles, Emplacement réservés et STECAL à minima.</li> <li>- Définir en amont, par le Service BML, la méthode d'analyse souhaitée et les résultats et les livrables attendus.</li> <li>- Intégrer dans les cahiers des charges de révision des PLU, la recherche d'une expertise et de compétences faune-flore et zones humides. Intégrer la méthode d'analyse souhaitée, les résultats attendus et les livrables souhaités. Demander à intégrer dans la DPGF, le coût pour la surface pré-identifiée et dans le BPU, le coût pour tout hectare supplémentaire.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupérer les données faune-flore et zones humides et les intégrer dans la base de données communautaire</li> </ul> <p>Alternative possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer un marché pluriannuel à bon de commande auprès de naturalistes à même de se rendre disponibles pour mener les études faune-flore et zones humides auprès des communes, lors de la révision de leur PLU</li> </ul>
--	--

<b>Indicateurs</b>	Parts des révisions et modifications de PLU précédée d'un inventaire
	Surface des secteurs dont la destination a été modifiée à la suite des inventaires

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION III.2.2.1 ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES REGULIERS ENTRE LES SERVICES LIES A L'URBANISME ET A LA BIODIVERSITE ET Y INTEGRER DES TEMPS DE FORMATION MUTUELS

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 3.2.2. Rendre opérationnelle la stratégie Biodiversité dans les documents d'urbanisme</b></p> <p><b>Objectif 3.2. : Faire de la planification, un allié de la biodiversité et de la qualité écologique des écosystèmes</b></p> <p><b>Axe 3 : Défendre la nature face aux pressions</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>La prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement est souvent incomplète et inégale. Pourtant l'aménagement urbain est une composante essentielle pour la protection de la biodiversité et la mise en œuvre de la Stratégie. Dans le même temps, l'aménagement urbain rencontre une demande de plus en plus importante de nature en ville de la part des habitants.</p> <p>Afin de mieux intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanisme locaux et de parvenir à un développement urbain qui soit désirable à la fois sur le plan social, environnemental et économique, la Stratégie locale de biodiversité vise la montée en compétence des agents des services urbanisme en favorisant la formation entre pairs.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo – Cellule Ingénierie PLU
<b>Partenaires majeurs</b>	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo (DTEA-DGAAT), services instructeurs, cellule SCoT, DEES, Services et élu.es Urbanisme des communes

<b>Cible(s)</b>	Agents et élus en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de l'agglomération et des communes
-----------------	--

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner les moyens aux agents de se former mutuellement à la biodiversité et à la planification en interne</li> </ul>
<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'initiative des services urbanisme de l'agglomération, coanimer avec le Service Biodiversité et Marais Littoraux un temps d'échange par an sur la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme (de la planification à l'instruction)</li> <li>Contribuer à l'élaboration d'un guide de recommandations collaboratif pour la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et lors de l'instruction des permis d'aménager et de construire (cf. action suivante)</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	Tenue d'un temps d'échanges mené par an
	Nombre de services et communes représentés - Taux de participation

<b>Calendrier</b>	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## ACTION III.2.2.2 REALISER UN GUIDE D'APPLICATION DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME, PARTICULIEREMENT LES PLU (PREMICES D'UNE OAP BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE)

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.2.2. Rendre opérationnelle la stratégie Biodiversité dans les documents d'urbanisme</b> <b>Objectif 3.2. : Faire de la planification, un allié de la biodiversité et de la qualité écologique des écosystèmes</b> <b>Axe 3 : Défendre la nature face aux pressions</b>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Si les PLU et le SCOT disposent tous d'orientations, d'objectifs et de prescriptions réglementaires en matière de biodiversité, sa prise en compte s'avère incomplète et disparate d'un document à l'autre et parfois même entre le SCOT et les PLU. Les Trames Vertes et Bleues des PLU ne sont pas toujours continues et les définitions des réservoirs de biodiversité et celles des corridors écologiques ne sont pas similaires d'une commune à l'autre. Sans compter que certains PLU n'identifient pas les discontinuités écologiques pourtant essentielles au renforcement des continuités écologiques locales.</p> <p>En déterminant les règles d'occupation des sols, les documents d'urbanisme jouent un rôle essentiel pour la mise en œuvre concrète de la SLB, et notamment pour la traduction des Trames Vertes et Bleues dans les PLU.</p> <p>Afin de favoriser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire et de mettre en partage un référentiel pour l'action publique locale en la matière, la Stratégie biodiversité prévoit la réalisation un guide à destination des élus, des services et des aménageurs, qui vise à la fois de disposer d'une approche d'aménagement et de planification urbaine similaire d'une commune à l'autre et d'appuyer l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) devenues obligatoires lors des révisions des PLU.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo – Cellule Ingénierie PLU et Cellule SCOT
<b>Partenaires majeurs</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux, Service ADS, Services instructeurs des communes, CAUE, architectes et aménageurs du territoire

<b>Financements potentiels</b>	Régions
--------------------------------	---------

<b>Cible(s)</b>	Agglomération, communes, aménageurs
-----------------	-------------------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une cohérence à l'échelle territoriale de la traduction de la TVB intercommunale dans les PLU</li> <li>• Apporter une expertise aux services instructeurs en matière du respect des prescriptions réglementaires et orientations portant sur la biodiversité</li> <li>• Sensibiliser les aménageurs</li> <li>• Amorcer la réflexion sur une OAP Biodiversité intercommunale</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude bibliographique des OAP thématiques sur d'autres EPCI et communes similaires</li> <li>• Réaliser un état des lieux des continuités écologiques du territoire intégrant notamment leur état de finalisation : l'étude TVBT, la trame brune, la trame noire et l'étude des ruptures écologiques</li> <li>• Pour chaque enjeu de préservation de la biodiversité, définir les objectifs attendus</li> <li>• Pour chaque objectif, définir avec les services Urbanisme, les prescriptions réglementaires et d'aménagement et de programmation attendu.</li> <li>• Rédiger le guide d'application de manière collaborative, avec le soutien du CAUE</li> <li>• Intégrer les recommandations du guide au SCoT et lors des révisions et modifications des PLU de façon à renforcer leur caractère prescriptif en matière de biodiversité</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<b>Elaboration du guide d'application</b>
	<b>Nombre de PLU révisés</b>

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

ACTION III.2.3.1 POURSUIVRE LA RESTAURATION ET LA PLANTATION DE HAIES					
<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 3.2.3. Mettre en œuvre les trames verte, bleue, turquoise et noire et les renforcer</b> <b>Objectif 3.2. : Faire de la planification, un allié de la biodiversité et de la qualité écologique des écosystèmes</b> <b>Axe 3 : Défendre la nature face aux pressions</b>				
<b>Référent Agriculture, Alimentation et Forêt en charge du suivi de l'action</b>	Chargée de mission PEAN- Agriculture				
<b>Contexte</b>	<p>Les parcelles bocagères jouent un rôle important dans la Trame verte et bleue. En plus de leur rôle de brise-vent, de régulation des inondations ou encore d'épuration des eaux, les haies vont aussi abriter et nourrir de nombreuses espèces faunistiques.</p> <p>Pour la Vipère péliade, reptile en danger en Bretagne et en danger critique d'extinction en Pays de la Loire, les haies bordées d'ourlets de végétation constituent un habitat essentiel pour sa reproduction. De même, la Chevêche d'Athéna, petit rapace menacé, va nicher dans ce paysage bocager.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglo, le maillage bocager est encore présent avec plus de 2 300 km de haies. Engagée depuis quelques années déjà via les Contrats Nature, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo souhaite poursuivre sa politique de maintien du bocage par la restauration et la plantation de haies.</p>				
<b>Ecosystèmes concernés</b>	o Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo – Pôle Agriculture, Alimentation et Forêt				
<b>Partenaires majeurs</b>	Chambres d'Agriculture, communes ; GIE Grand Ouest, Sncf Réseau, CPIE Loire Océane				
<b>Financements potentiels</b>	OFB, Agence de l'Eau, les Fonds pour l'arbre, Régions				
<b>Cible(s)</b>	Agriculteurs, particuliers, aménageurs				
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la connaissance du maillage bocager</li> <li>• Restaurer les fonctionnalités écologiques des écosystèmes agricoles</li> <li>• Renforcer la TVB</li> </ul>				
<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter un inventaire cartographique et fonctionnel des haies, régulièrement mis à jour en appui du prochain observatoire régional de la haie.</li> <li>• Préserver le réseau bocager dans les documents d'urbanisme</li> <li>• Promouvoir les Plans de gestion durable des haies (PGDH) et assimilés</li> <li>• Poursuivre le soutien aux initiatives de plantation et de gestion durable des haies par le déploiement des dispositifs existants dont « Liger Bocage &amp; Agroforesterie », CPIE LO auprès des particuliers.</li> <li>• Amorcer une réflexion sur la création d'une SCIC dédiée à la gestion du bocage et la valorisation du bois à l'échelle de l'EPCI ou plus largement, de la presqu'île.</li> </ul>				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer des haies dans les projets d'habitat et de zones d'activités économiques (cf. guide des recommandations)</li> </ul>
--	---

<b>Indicateurs</b>	Linéaire de haies plantées
	Linéaire de haies sur le territoire (évolution)

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE	
<b>Action III.1.1.3</b>	<b>Susciter une réflexion sur les aires marines protégées</b> Objectif de l'action : Amorcer une réflexion collective et évaluer la possibilité d'étendre le réseau NATURA 2000 en mer afin de favoriser une gestion durable de l'écosystème marin et littoral.
<b>Action III.1.2.2</b>	<b>Créer une brigade intercommunale de gardes-champêtres et appuyer la dynamique avec les partenaires en capacité d'assermenter</b> Objectif de l'action : Avoir des interlocuteurs au plus près des riverains afin de favoriser le dialogue et faciliter la remontée des informations vers les agents assermentés
<b>Action III.2.1.1</b>	<b>S'appuyer sur le ZAN pour intégrer la stratégie Biodiversité au SCoT – trame brune</b> Objectif de l'action : Etudier l'état d'artificialisation des sols et les conséquences induites sur la biodiversité des sols et terrestre
<b>Action III.2.1.3</b>	<b>Mettre à jour la Trame verte, bleue et turquoise...</b> Objectif de l'action : Intégrer les nouvelles connaissances en matière de biodiversité dans la trame verte et bleue pour aboutir à une TVB renforcée intégrant notamment la trame turquoise
<b>Action III.2.1.4</b>	<b>Définir la trame noire du territoire</b> Objectif de l'action : Renforcer l'expertise sur les perturbations lumineuses et leurs conséquences sur la biodiversité
<b>Action III.2.2.3</b>	<b>Réaliser une étude opérationnelle et priorisée des aménagements nécessaires à la réduction des ruptures écologiques</b> Objectif de l'action : Mieux appréhender la nature des ruptures écologiques et programmer leur restauration
<b>Action III.2.3.2</b>	<b>Résorber les points noirs de la TVBT : recenser les ruptures de continuités écologiques, prioriser et établir un plan d'actions partenarial pour les effacer</b> Objectif de l'action : Mieux appréhender la nature des ruptures écologiques et programmer leur restauration
<b>Action III.2.3.3</b>	<b>Etablir des partenariats avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires</b> Objectif de l'action : Assurer l'implication des gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires dans le renforcement des continuités écologiques
<b>Action III.2.3.4</b>	<b>Mettre en œuvre une stratégie de réduction de pollution lumineuse dans les espaces publics et privés en lien avec le Plan climat</b> Objectif de l'action : Renforcer l'expertise sur les perturbations lumineuses et leurs conséquences sur la biodiversité



**CapAtlantique**  
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO



# STRATEGIE LOCALE DE BIODIVERSITE DE L'AGGLOMERATION ET DU TERRITOIRE

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Plan d'action détaillé

**AXE 4 :**  
**Faire une place à la  
biodiversité dans le  
tissu urbain**

## ACTION IV.1.1.1 ACCOMPAGNER LES PORTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE PROJETS DANS LA CONCEPTION DE LEURS PROJETS

<b>Stratégie</b>	<p style="text-align: center;"><b>Objectif opérationnel 4.1.1. Concevoir des opérations d'aménagement et les créations/rénovations de bâti offrant des conditions d'accueil favorables à la faune et à la flore</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif 4.1. : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du tissu urbain</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Axe 4 : Faire une place à la biodiversité dans le tissu urbain</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>30 % des impacts sur la biodiversité sont causés par la destruction et l'artificialisation des milieux naturels. L'urbanisation fragmente les réservoirs de biodiversité et limite le déplacement des espèces faunistiques et floristiques. Par ailleurs, la présence de la nature en ville et village constitue un vecteur de bien-être et de santé pour les habitants. De nombreuses actions peuvent être mises en place : désimperméabiliser les sols, semer des graines de plantes locales, installer des nichoirs à Hirondelles, créer des passages à petites faunes...</p> <p>La prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'aménagement urbain permettra également de créer des habitats favorables aux différentes espèces rupestres (Hirondelle de fenêtre, Hérisson d'Europe, Pipistrelle commune...).</p> <p>Afin d'accompagner les porteurs de projets, publics comme privés, dans la prise en compte de ces enjeux, Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo a souhaité renforcer leur formation et leur accompagnement tout au long de l'élaboration des projets.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo (DGAAT notamment Direction Economie, Emploi et Sport, Service Equilibre de l'Habitat, Santé et Cohésion sociale, Service ADS, Cellule Ingénierie PLU)
<b>Partenaires majeurs</b>	Communes, CAUEs

<b>Cible(s)</b>	Communes, Promoteurs, Aménageurs
-----------------	----------------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement de la biodiversité en milieu urbain</li> <li>• Apporter une expertise et un accompagnement aux porteurs de projets afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans tous les projets d'aménagement</li> </ul>
<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic Faune-Flore et Zones Humides préalable à tout projet d'aménagement ou de réhabilitation</li> <li>• Rencontrer des porteurs de projets dès l'émergence du projet afin de le concevoir en prenant en compte la biodiversité, de la période de travaux à la mise en route du projet.</li> <li>• Proposer une note de pré-incidences de chaque projet à l'aide d'une grille d'analyse et établir des recommandations et propositions d'aménagement. Veiller à établir des mesures de réduction et d'évitement des risques, limiter</li> </ul>

	<p>autant que possible le recours au mesure compensatoire, particulièrement lors des phases amont des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur le guide de la qualité des opérations de logement de l'Agglo</li> <li>• Inviter les aménageurs et autres acteurs concernés à se former aux enjeux de biodiversité à travers une liste de formations disponibles</li> <li>• Imposer une étude d'impact du projet d'aménagement en cas d'incidences négatives graves avérées</li> </ul>
--	---

<b>Indicateurs</b>	Nombre de projets accompagnés
	Nombre de diagnostics Faune-Flore et Zones Humides réalisés

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION IV.1.1.2 RÉALISER UN GUIDE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT FAVORABLE A LA BIODIVERSITÉ ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A DESTINATION DES PÉTITIONNAIRES ET L'INTÉGRER A LA CHARTE DE L'HABITAT DE L'AGGLO

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 4.1.1. Concevoir des opérations d'aménagement et les créations/rénovations de bâti offrant des conditions d'accueil favorables à la faune et à la flore</b></p> <p><b>Objectif 4.1. : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du tissu urbain</b></p> <p><b>Axe 4 : Faire une place à la biodiversité dans le tissu urbain</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Les zones urbaines constituent trop souvent des discontinuités écologiques. Pourtant, de nombreux exemples montrent que certains aménagements urbains peuvent constituer des alliés de la biodiversité. Des exemples concrets sur l'agglomération ont permis de le démontrer localement.</p> <p>Dans certains territoires également engagés en faveur de la biodiversité, on observe même des quartiers à biodiversité positive après réhabilitation ou construction à l'échelle d'un bâtiment ou d'un espace.</p> <p>Ainsi, dans le cadre des futurs projets urbains, il s'agit pour la communauté d'agglomération et les communes d'encourager de nouvelles pratiques d'aménagement opérationnel à l'échelle des projets urbains à vocation résidentielle et/ou économique.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo (Service Equilibre de l'Habitat, Santé et Cohésion sociale)
------------------	--

<b>Partenaires majeurs</b>	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux, Communes, ADDRn, CAUE, Agences d'urbanisme
----------------------------	---

<b>Financements potentiels</b>	Interne : communes et agglomération
--------------------------------	-------------------------------------

<b>Cible(s)</b>	Communes, Promoteurs, Aménageurs, Architectes, Paysagistes, Industries du BTP, Artisans
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	Maintenir voire renforcer la biodiversité à l'issue des travaux de réhabilitation ou de construction
------------------------------	--

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude bibliographique des aménagements favorables à la biodiversité et des aménagements possibles pour réduire les incidences négatives sur la biodiversité. Avoir une approche large : du bâtiment au quartier, de l'espace public à l'espace privé, et sur l'ensemble des éléments composants le projet bâti (milieux aquatiques, sols, trames noires, végétalisation, jardins privés, murs, toitures...). Compléter par une étude terrain des bonnes pratiques locales.</li> <li>• Pour chaque enjeu de préservation de la biodiversité, définir les objectifs attendus par type de projets urbains (réhabilitation,</li> </ul>
--------------------	--

	<p>destruction/construction/étalement urbain et résidentiel/équipement/économique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour chaque objectif attendu, définir avec les services compétents, les orientations d'aménagements favorables au renforcement de la biodiversité dans les futurs projets urbains</li> <li>• Réaliser le guide d'application</li> <li>• Appliquer le guide</li> </ul>
--	---

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du guide</li> <li>• Nombre de projets et programmes accompagnés et prenant en compte le cahier des charges</li> </ul>
--------------------	--

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION IV.1.2.1 CONCEVOIR ET GERER LES ESPACES PUBLICS DES PARCS D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 4.1.2. Faire des parcs d'activités des espaces démonstrateurs / exemplaires</b> <b>Objectif 4.1. : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du tissu urbain</b> <b>Axe 4 : Faire une place à la biodiversité dans le tissu urbain</b>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Conseiller en Biodiversité partagé
---	------------------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Les zones d'activité économique, telles que les parcs d'activités ou les zones commerciales, ont un impact significatif sur la biodiversité, notamment en raison de l'artificialisation et de l'effacement des « contraintes » liées à la présence de la nature. Toutefois, la renaturation, même partielle, de ces sites n'est pas simple : elle doit souvent tenir compte des fonctions de l'espace, des contraintes de densification et des normes d'aménagement ou d'entretien. La collectivité a néanmoins réussi à concilier ces enjeux souvent perçus comme contradictoires. Ainsi, dans le parc d'activité de Villejames à Guérande, un corridor écologique a été structuré tandis qu'un affleurement rocheux a été protégé.</p> <p>Cette action vise à poursuivre l'effort de concertation avec les parties prenantes en intervenant prioritairement sur la localisation des espaces artificialisés et des espaces publics des parcs d'activités (voirie, espaces verts, etc.), tout en intégrant l'enjeu de densification. En outre, elle prévoit de mener des actions de renaturation lorsque cela est possible, en instaurant une gestion favorable à la biodiversité. L'objectif est de faire en sorte que les zones à vocation économique ne soient plus le symbole de ruptures et de discontinuités dans les paysages urbains, mais qu'elles se réintègrent dans un tissu écologique fonctionnel, avec des aménagements paysagers désirables, voire deviennent des démonstrateurs territoriaux de la ville durable de demain.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo – Pôle Aménagement des Parcs d'Activités
<b>Partenaires majeurs</b>	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo - Service Biodiversité et Marais Littoraux, Communes

<b>Financements potentiels</b>	Régions, Agence de l'Eau
--------------------------------	--------------------------

<b>Cible(s)</b>	Concepteurs, aménageurs des ZAE, Gestionnaires des espaces publics des 14 parcs d'activités intercommunaux du territoire
-----------------	--

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un état des lieux des espaces publics des parcs, à l'instar du travail mené par plusieurs communes en partenariat avec l'Agglo : usages, enjeux, catégorisation des différents espaces, typologie d'entretien, renaturation éventuelle</li> <li>• Renaturer les espaces publics et les gérer en faveur de la biodiversité</li> <li>• Donner à voir les bénéfices de façon à faire émerger une volonté d'agir dans l'espace privé</li> </ul>
------------------------------	--

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et former les aménageurs et les gestionnaires d'espaces publics des ZAE aux enjeux de la Biodiversité</li> <li>• Etablir un cahier de recommandations d'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans chacune des zones d'activités en lien avec les gestionnaires d'espaces publics en ZAE</li> <li>• Planifier et budgéter les opérations de renaturation (investissement) ou d'adaptation de l'entretien (fonctionnement) pour les actions et travaux sur le domaine public</li> <li>• Communiquer sur les bénéfices</li> </ul>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	Linéaire de corridors écologiques créés ou remis en fonction
	Surface d'espaces verts créés ou gérés en faveur de la biodiversité

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

## ACTION IV.1.2.2 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR LA GESTION DES ESPACES PRIVÉS (ESPACES VERTS, BATIMENTS EXISTANTS) EN CONCERTATION A L'ECHELLE DU PARC D'ACTIVITES

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 4.1.2. Faire des parcs d'activités des espaces démonstrateurs / exemplaires</b></p> <p><b>Objectif 4.1. : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du tissu urbain</b></p> <p><b>Axe 4 : Faire une place à la biodiversité dans le tissu urbain</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Souvent perçus comme des espaces de rupture et de discontinuité écologiques et paysagères, les parcs d'activités ont un impact significatif sur la biodiversité, notamment en raison de l'artificialisation et de l'effacement des « contraintes » liées à la présence de la nature.</p> <p>Si l'agglomération entend mobiliser les espaces publics qui composent ces parcs d'activités pour accélérer leur renaturation, les entreprises qui possèdent ou gèrent du foncier dans ces zones ont également un rôle à jouer dans la restauration et la mise en valeur de la biodiversité, tant dans l'aménagement que dans la gestion de leurs espaces. Toutefois, la renaturation de ces sites n'est pas simple et doit souvent tenir compte d'un certain nombre de contraintes propres au fonctionnement de chaque activité. C'est pourquoi l'agglomération souhaite renforcer la sensibilisation, la mobilisation et l'accompagnement des acteurs privés dans des démarches collectives et concertées, afin d'encourager les expérimentations et la réalisation de projets concrets en matière de renaturation.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CPIE Loire Océane
------------------	-------------------

<b>Partenaires majeurs</b>	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo (Service Biodiversité et Marais Littoraux, Pôle Aménagement des PA – Pôle Animation économique), Communes, Associations d'entreprises, Associations locales
----------------------------	---

<b>Financements potentiels</b>	Régions, Fondations privées
--------------------------------	-----------------------------

<b>Cible(s)</b>	Entreprises des 14 parcs d'activités intercommunaux du territoire
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le renforcement de la biodiversité dans les espaces privés des zones d'activité</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un benchmark des expériences menées hors du territoire afin de mobiliser les entrepreneurs vis-à-vis de la biodiversité.</li> <li>• Expérimenter, au sein d'une zone d'activité, des échanges ou un défi nature pour identifier les pistes d'action permettant de renforcer la biodiversité sur les parcelles et les bâtiments des entreprises.</li> <li>• Faire participer les entrepreneurs et leurs salariés au réaménagement global de la zone d'activité, afin de déterminer les actions à mener tant dans les espaces privés que publics et d'identifier les leviers à activer pour leur mise en œuvre.</li> <li>• Proposer des temps d'échange, des formations et des visites de terrain pour mobiliser les entrepreneurs.</li> <li>• Aboutir à une charte de gestion des espaces privés pour chaque parc d'activité, garantissant l'engagement des entreprises concernées.</li> <li>• Organiser des retours d'expérience d'un parc d'activité à l'autre, afin de valoriser le travail accompli et d'amorcer de nouvelles dynamiques.</li> <li>• Adopter une approche biodiversité systémique sur ces espaces en renforçant le cadre réglementaire des zones dédiées dans les PLU (règlement type des zones UE en cours d'élaboration).</li> </ul>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	Nombre d'entreprises accompagnées chaque année (démarche individuelle)
	Nombre de parcs d'activité accompagnés (démarche collective)
	Surface d'espace privé bénéficiant d'une gestion différenciée ou favorable à la biodiversité

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION IV.2.2.1 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES ESPACES PUBLICS ADAPTÉE A LA BIODIVERSITÉ

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 4.2.2. Entretien et gérer les espaces publics en prenant en compte la biodiversité</b> <b>Objectif 4.2. : Renforcer la nature dans les villes et villages et sa gestion</b> <b>Axe 4 : Faire une place à la biodiversité dans le tissu urbain</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Conseiller en Biodiversité Partagé
---	------------------------------------

<b>Contexte</b>	<p>En mai 2023, les 15 communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont signé la charte de préservation de la biodiversité des bords de voirie élaborée par l'agglomération. Cette charte a permis d'amorcer une dynamique collective sur le déploiement d'une gestion écologique des espaces publics. Cette charte engage notamment les communes à faire en sorte que les pratiques d'entretien respectent le cycle de vie des espèces (période de reproduction)</p> <p>Il s'agit d'étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble des espaces gérés par les communes (domaine public ou privé communal) ou l'Agglo, à l'instar des actions développées par les communes d'Assérac, Camoël, Férel ou Herbignac.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Communes- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Partenaires majeurs</b>	Direction de la Prévention et de la Gestion des déchets, Direction de la Mobilité, Direction du cycle de l'Eau et des Infrastructures, Pôle Foncier, PNR de Brière

<b>Cible(s)</b>	Services Voirie, Espaces Verts, Bâtiments communaux, prestataires
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une gestion écologique de l'ensemble des espaces publics ou privés communaux et intercommunaux</li> </ul>
<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner chaque commune dans l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics (cartographie des espaces, identification des enjeux espaces verts et bâti, actions à mettre en œuvre...) et dans la priorisation des actions.</li> <li>Accompagner les directions opérationnelles de l'Agglo pour déployer les mêmes plans de gestion sur les espaces verts et sur le bâti.</li> <li>Animer des temps de formation auprès des gestionnaires des espaces publics en intégrant les entreprises de paysagistes – élagage</li> <li>Accompagner les changements de pratiques par une communication adaptée auprès des habitants et usagers, notamment dans les espaces à contraintes (cimetières, terrains de sport)</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	Nombre de communes impliquées dans le dispositif
	Nombre d'agents formés
	Nombre de plans de gestion différenciée des espaces verts réalisés à l'échelle de l'agglomération, nombre de bâtiments avec place pour la biodiversité

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE	
<b>Action IV.1.2.3</b>	<p><b>Réaliser un guide des bonnes pratiques – Former les managers de parcs et mener des démarches collectives</b></p> <p>Objectif de l'action : Former les managers de parcs et mener des démarches collectives</p>
<b>Action IV.2.1.1</b>	<p><b>Désimperméabiliser les sols et renaturer les espaces artificialisés</b></p> <p>Objectif de l'action : Réintroduire des espaces fonctionnels de nature en ville, s'adapter aux effets du changement climatique, favoriser la gestion des eaux pluviales à la source en favorisant l'infiltration</p>
<b>Action IV.2.1.2</b>	<p><b>Recréer des vergers dans les espaces publics adéquats et sélectionner des essences adaptées</b></p> <p>Objectif de l'action : Faire des espaces publics des espaces de verdure et de production alimentaire</p>
<b>Action IV.2.1.3</b>	<p><b>Créer des ilots de fraîcheur / Stratégie de rafraîchissement du tissu urbain</b></p> <p>Objectif de l'action : renforcer la santé des populations et visiteurs par le renforcement des ilots naturels de fraîcheur</p>
<b>Action IV.2.2.2</b>	<p><b>Mettre en œuvre la Charte de préservation de la biodiversité des bords de routes</b></p> <p>Objectif de l'action : Déployer la Charte de gestion adaptée des bords de voirie</p>



CapAtlantique  
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO



# STRATEGIE LOCALE DE BIODIVERSITE DE L'AGGLOMERATION ET DU TERRITOIRE

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Plan d'action détaillé

**AXE 5 :**  
**Toutes et tous**  
**concernés par la**  
**Biodiversité**

### ACTION V.1.1.3 DEVELOPPER DES ANIMATIONS NATURE DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.1.1. Faire connaître et aimer la Nature au grand public et aux scolaires</b> <b>Objectif 5.1. : Accompagner la société pour favoriser la biodiversité</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable du service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>La préservation de la biodiversité passe dans un premier temps par l'éducation à la nature auprès des jeunes générations. En ce sens, la sensibilisation des publics jeunes constitue l'une des priorités de la stratégie.</p> <p>Pour de nombreux élèves, l'école peut être un premier lieu pour se questionner sur l'environnement : quelles espèces faunistiques et floristiques sont présentes sur ma commune ? Quelles actions peuvent être mise en place pour les protéger ?</p> <p>CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo souhaite donc maintenir et développer des animations nature dans tous les établissements scolaires du territoire.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Milieux littoraux</li> <li>● Marais doux à saumâtre</li> <li>● Milieux agricoles et bocagers</li> <li>● Milieux forestiers</li> <li>● Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	CPIE Loire Océane, PNR de Brière, Associations environnementales,
<b>Partenaires majeurs</b>	Service Biodiversité et Marais Littoraux, Communes (Direction Education), Département de Loire-Atlantique, Région Pays de la Loire, OGECS, Diocèses

<b>Financements potentiels</b>	Département de Loire-Atlantique, Région Pays de la Loire, OFB, Agence de l'Eau, Fondations, Mécénat
--------------------------------	---

<b>Cible(s)</b>	Elèves des établissements scolaires (primaires, collèges et lycées)
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer la sensibilisation des jeunes à la biodiversité</li> <li>● Renforcer l'apprentissage de la biodiversité auprès des jeunes</li> </ul>
<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réunir les acteurs de l'éducation des communes, du Département et de la Région, des OGECS, des diocèses et les acteurs de la sensibilisation des publics jeunes pour cadrer les objectifs attendus par niveau scolaire et tenir compte des contraintes afin de définir un plan de sensibilisation des publics scolaires pluriannuel partagé</li> <li>● Réaliser les animations scolaires sur une thématiques en lien avec les enseignants</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	Nombre de classes concernées par an, répartition par niveau scolaire Nombre d'animations réalisées et nombre d'enfants touchés
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Stratégie</b>						

<b>V.1.2.1 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ</b>						
<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 5.1.2. Mobiliser toutes les entreprises en faveur de la biodiversité</b></p> <p><b>Objectif 5.1. : Accompagner la société pour favoriser la biodiversité</b></p> <p><b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b></p>					
<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable du service					
<b>Contexte</b>	<p>Les entreprises dépendent directement des ressources naturelles et ont un impact sur celles-ci. Néanmoins, leur relation à la nature et à la biodiversité est souvent vécue sur le mode de la contrainte ou du coût. L'agglomération souhaite faire des entreprises des acteurs à part entière de la stratégie, d'une part en facilitant leur appropriation des enjeux de biodiversité par l'intermédiaire de dispositifs de formation, et d'autre part en soutenant et en accompagnant des projets qui prennent en compte les enjeux de biodiversité dans la gestion de leur foncier. Les entreprises du BTP, les acteurs sylvicoles, les pépiniéristes et paysagistes ou encore les gestionnaires d'espaces sont particulièrement ciblés par cette action car ils participent à l'aménagement des espaces privés et à ce titre, sont prescripteurs auprès des populations. L'action a toutefois vocation à s'étendre à l'ensemble des acteurs économiques du territoire en lien avec l'aménagement et la gestion de l'espace.</p>					
<b>Ecosystèmes concernés</b>	<table border="1"> <tr> <td>o Milieux littoraux</td> <td>o Marais doux à saumâtre</td> <td>● Milieux agricoles et bocagers</td> <td>● Milieux forestiers</td> <td>● Milieux urbains</td> </tr> </table>	o Milieux littoraux	o Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains
o Milieux littoraux	o Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains		
<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux, DEES, Service Equilibre de l'Habitat et Cohésion Sociale					
<b>Partenaires majeurs</b>	Associations et réseaux d'entreprises, Associations environnementales locales, CPIE Loire Océane, Régions, OFB					
<b>Financements potentiels</b>	OFB, Fonds privés, Régions					
<b>Cible(s)</b>	Entreprises de BTP, de la forêt, les ETA, les paysagistes, les pépiniéristes et les gestionnaires d'espaces (syndics)					
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux entreprises d'être prescriptrices auprès des populations en matière de renforcement de la préservation de la biodiversité</li> </ul>					

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadrer le besoin et identifier les actions pouvant être menées par type d'acteurs identifié</li> <li>• Echanger et mobiliser les associations et réseau d'entreprises pour faire connaître l'action et échanger avec elles sur les process adaptés par types d'acteurs ciblés</li> <li>• Parmi les actions possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lancer un appel à manifestations en faveur des cibles identifiées pour les accompagner dans l'amélioration des services et produits proposés et dans le conseil aux clients</li> <li>○ Lancer un défi d'entreprises en vue d'identifier un plan d'action en faveur d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les produits et services proposés et dans le conseil aux clients</li> <li>○ Proposer et diffuser un catalogue de formations pour adapter le métier de chaque acteur ciblé</li> </ul> </li> <li>• Suivre, soutenir et communiquer les travaux réalisés</li> <li>• Elargir l'action à d'autres entreprises</li> </ul>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	Nombre d'entreprises engagées par type d'acteurs
--------------------	--

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

## ACTION V.1.2.3 ENCOURAGER LE MECENAT DES ENTREPRISES LOCALES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.1.2. Mobiliser toutes les entreprises en faveur de la biodiversité</b> <b>Objectif 5.1. : Accompagner la société pour favoriser la biodiversité</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Le mécénat est une démarche menée par de nombreuses entreprises leur permettant de verser un don à un bénéficiaire défendant l'intérêt général. S'il est en constante croissance, le mécénat environnemental est comparativement moins investi que le champ social, éducatif et culturel. Dans un contexte de besoins de financement importants de la transition écologique, l'agglomération souhaite contribuer à développer le mécénat des entreprises locales en faveur de la biodiversité.</p> <p>Si le mécénat financier est le plus courant, d'autres formes de mécénat existent (mécénat en nature, mécénat de compétences) et des champs variés peuvent être investis par les entreprises (la sauvegarde de la biodiversité, la recherche environnementale, la transition des modèles économiques, l'éducation à l'environnement, etc.).</p> <p>Le mécénat environnemental peut constituer un prolongement de la politique RSE des entreprises et renforcer leur marque employeur et sociétale. Le développement du mécénat environnemental suppose à la fois de faire connaître la démarche et d'identifier les éventuels acteurs, sources et bénéficiaires du mécénat.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux, DEES, Direction de la Communication
------------------	--

<b>Partenaires majeurs</b>	Entreprises locales engagées dans une démarche RSE, Réseaux et associations d'entreprises,
----------------------------	--

<b>Cible(s)</b>	Entreprises privées et fondations
-----------------	-----------------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sensibiliser et encourager les entreprises du territoire à agir en faveur de la biodiversité à travers le mécénat</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier les projets territoriaux pouvant bénéficier d'un éventuel mécénat localement en faveur de la biodiversité</li> <li>● Monter en compétences sur le mécénat en interne pour identifier les modalités et sources de mécénat possibles</li> <li>● Identifier les outils de valorisation pouvant être proposés par la collectivité</li> <li>● Option : Mener une conférence dédiée au mécénat des entreprises locales en faveur de la biodiversité en présentant notamment les projets nécessitant des financements, en appui d'une campagne de communication pour faire connaître la volonté de la collectivité et présenter les projets identifiés</li> <li>● Démarcher d'éventuelles entreprises et fondations proposant du mécénat sur des projets similaires en dehors du territoire et conventionner avec les partenaires privés</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	Nombre de mécènes					
	Montant récolté par an (euros)					

<b>Calendrier</b>	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## ACTION V.1.3.1 MIEUX ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET AUTRES DIRECTIONS DE L'AGGLO GRACE A UN CONSEIL EN BIODIVERSITÉ PARTAGÉ AVEC UN AGENT DEDIE

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.1.3. Mobiliser les acteurs publics pour favoriser la biodiversité</b> <b>Objectif 5.1. : Accompagner la société pour favoriser la biodiversité</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Conseil en Biodiversité Partagée
---	----------------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Les élus et agents ont fait état dans le cadre de l'élaboration de la présente Stratégie Locale Biodiversité de nombreuses actions ambitieuses réalisées, en cours ou envisagées. Ces actions présentent des niveaux d'ambition variés, vis-à-vis de la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Elles portent particulièrement sur des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation voire d'aménagement et de préservation, en appui des partenaires locaux.</p> <p>En vue de renforcer la compétence Biodiversité au sein des communes, et rendre les actions plus opérationnelles et impactantes, la communauté de communes souhaite mettre à disposition un agent dédié, appelé Conseiller en Biodiversité Partagée.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Milieux littoraux</li> <li>● Marais doux à saumâtre</li> <li>● Milieux agricoles et bocagers</li> <li>● Milieux forestiers</li> <li>● Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux
<b>Partenaires majeurs</b>	Communes

<b>Financements potentiels</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Communes
--------------------------------	---

<b>Cible(s)</b>	Communes : élus et agents
-----------------	---------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre à disposition un agent dédié aux enjeux Biodiversité</li> <li>● Faire monter en compétences les élus et agents communaux</li> <li>● Démultiplier les actions opérationnelles et impactantes en faveur de la biodiversité au-delà des seuls aspects réglementaires</li> <li>● Fluidifier la mise en œuvre des projets communaux et intercommunaux pouvant impacter la biodiversité</li> </ul>
<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier les besoins en matière de conseils auprès des communes et évaluer le temps estimé</li> <li>● Organiser le service de sorte à donner les moyens et le temps à l'agent identifié, pour conseiller les élus et agents des communes.</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Création du poste</li> <li>● Nombre de conseils fournis par commune/par direction de l'Agglo</li> <li>● Nombre de projets communaux réalisés ayant bénéficié des conseils du Conseiller en Biodiversité Partagée</li> </ul>
--------------------	--

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030

**ACTION V.1.3.2 METTRE EN ŒUVRE UN VOLET BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'AGGLO ACADEMIE POUR LES ELU.ES ET AGENT.ES DE L'AGGLO ET DES COMMUNES (TYPE EN LIGNE POUR ELUS)**

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.1.3. Mobiliser les acteurs publics pour favoriser la biodiversité</b> <b>Objectif 5.1. : Accompagner la société pour favoriser la biodiversité</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité</b>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>L'érosion de la biodiversité, comme le changement climatique, est une crise complexe, systémique et de long terme. Elle s'inscrit sur différentes échelles : locale à planétaire et s'appuie sur un nombre d'acteurs conséquent.</p> <p>L'érosion latente de la biodiversité reste complexe à appréhender pour les non-experts d'autant qu'il est difficile d'apprécier cette perte dans notre quotidien. On parle d'amnésie environnementale.</p> <p>Malgré tout, élus et agents portent des initiatives nombreuses mais ponctuelles, aux effets limités sans une approche globale.</p> <p>Pour assurer une mobilisation des élus et agents communaux et intercommunaux, l'Agglo Académie se verra renforcer d'une formation dédiée à la biodiversité de sorte à appréhender les objectifs de la présente Stratégie mais également d'initier des plans, programmes et actions opérationnelles favorables à la biodiversité dans les années à venir. Ces formations seront particulièrement adaptées aux prochains élus et au renouvellement des agents.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Milieux littoraux</li> <li>● Marais doux à saumâtre</li> <li>● Milieux agricoles et bocagers</li> <li>● Milieux forestiers</li> <li>● Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux/Service Formation
<b>Partenaires majeurs</b>	CNFPT, OFB, Réseau Trame verte et bleue, CPIE ...

<b>Financements potentiels</b>	Interne : communes et agglomération et droits à la formation des élus et agents
--------------------------------	---

<b>Cible(s)</b>	Elus et agents communaux et intercommunaux
-----------------	--

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Monter en compétences les élus et agents</li> <li>● Prendre connaissance, savoir présenter et comprendre la SLB</li> <li>● Savoir mener des actions favorables à la biodiversité dans tous les domaines de compétences des collectivités</li> </ul>
------------------------------	--

<b>Etapes clés</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier auprès des élus et agents les besoins de formation en matière de biodiversité</li> <li>2. Réaliser un parangonnage des formations existantes en matière de prise en compte et de préservation de la biodiversité à travers les compétences et les domaines d’actions des communes et intercommunalités. Identifier les prestataires, les modalités et les coûts de chaque formation.</li> <li>3. Réaliser une stratégie de formation par cible et par objectif, en veillant à s’adapter aux capacités des élus et agents à se mobiliser. Privilégier notamment la formation des élus et agents référents à la biodiversité et aux sujets connexes, particulièrement à destination des nouveaux élus et agents.</li> <li>4. Mener un cycle de formation annuel pour les personnes ciblées</li> <li>5. Evaluer et adapter les formations</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En complément, réaliser une boîte à outil disponible en ligne : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Réaliser un état des lieux des pratiques actuelles en matière de gestion de la biodiversité et d’aménagement des espaces</li> <li>b. Réaliser une synthèse annuelle de l’état de la biodiversité (non exhaustive) à l’échelle de l’agglomération et par communes si possible</li> <li>c. Réaliser une synthèse annuelle des actions menées à l’échelle communale et intercommunale en matière de préservation de biodiversité</li> <li>d. Recenser les besoins d’accompagnement des élus et des agents</li> <li>e. Créer des contenus pédagogiques, en creusant davantage les sujets plébiscités par les élus et les agents</li> <li>f. Créer un annuaire des contacts internes et externes</li> </ol> </li> <li>2. Mettre les contenus à disposition des agents et des élus</li> <li>3. Recueillir les avis des élus et des agents sur les contenus mis à disposition, et mettre à jour les supports en conséquence</li> </ol>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations mises en ligne</li> <li>• Nombre d’agents et élus formés par formation</li> <li>• Nombre de fiches mises à disposition</li> </ul>
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION V.2.1.1 POURSUIVRE LA FORMATION DU PERSONNEL DES OFFICES DE TOURISME ET LES ACCOMPAGNER DANS L'INTEGRATION DES ENJEUX BIODIVERSITÉ DANS LA COMMUNICATION GRAND PUBLIC

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 5.2.1. Sensibiliser et former les professionnels du tourisme et des loisirs à la préservation des espaces naturels pour en faire de véritables ambassadeurs</b></p> <p><b>Objectif 5.2. : Coconstruire avec les acteurs du tourisme et des loisirs une stratégie favorable à la Biodiversité et au climat intégrant les sciences comportementales</b></p> <p><b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b></p>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Si elle est indispensable à la dynamique socioéconomique du territoire, l'activité touristique induit aussi un certain nombre de pressions sur les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité. Par ailleurs, la demande croissante pour des formes d'écotourisme peut constituer à la fois un vecteur de pressions nouvelles pour des espaces jusque-là préservés mais également un moyen de sensibilisation à la préservation des milieux, des écosystèmes et des paysages. Le personnel des offices de tourisme est en première ligne pour s'adresser aux publics, informer et conseiller. C'est pourquoi, il convient de poursuivre sa formation aux enjeux de biodiversité afin d'en faire de vrais ambassadeurs de la Biodiversité.</p> <p>NB : Le renforcement de l'intégration des enjeux environnementaux dans le travail des offices de tourisme du territoire entre en résonance avec la labellisation RSE Lucie 26000 de l'Office de Tourisme Intercommunal.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	• Milieux littoraux	• Marais doux à saumâtre	• Milieux agricoles et bocagers	• Milieux forestiers	• Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	SPL La Baule-Presqu'île de Guérande
<b>Partenaires majeurs</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux

<b>Cible(s)</b>	Personnels des Offices du Tourisme
-----------------	------------------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire des personnels des Offices du tourisme de véritables ambassadeurs de la Biodiversité, des relais pour informer et sensibiliser les visiteurs</li> </ul>
<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer chaque année deux matinées de formation à destination du personnel des offices de tourisme</li> <li>Etablir avec la SPL une stratégie de sensibilisation – communication à destination du grand public et accompagner les besoins au fil de l'eau</li> </ul>

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations dispensées par an et nombre de participant.es</li> </ul>
--------------------	--

<b>Calendrier</b>	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## ACTION V.2.1.2 FORMER LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 5.2.1. Sensibiliser et former les professionnels du tourisme et des loisirs à la préservation des espaces naturels pour en faire de véritables ambassadeurs</b></p> <p><b>Objectif 5.2. : Coconstruire avec les acteurs du tourisme et des loisirs une stratégie favorable à la Biodiversité et au climat intégrant les sciences comportementales</b></p> <p><b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b></p>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est l'une des destinations estivales les plus attractives pour les touristes français. Elle dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil commercial d'environ 62 000 lits, tous types d'hébergements confondus et propose de nombreux équipements et activités touristiques, en lien avec les espaces naturels (plages, marais, patrimoine bâti, ...). En 2023, 10,9 millions de nuitées ont été réalisées sur le territoire.</p> <p>Les prestataires touristiques (hébergement, restauration et offres d'activités) jouent un rôle crucial dans la conciliation des enjeux touristiques et de protection de la biodiversité. Ils peuvent : développer et commercialiser une offre de tourisme durable, favoriser les écogestes au sein de leur établissement, veiller à lutter contre les pressions ou encore sensibiliser et informer les publics qui les fréquentent (documentations touristiques, communication électronique, etc.).</p> <p>En mettant en place des dispositifs de formation et des temps d'échange et de partage entre professionnels du tourisme, l'agglomération ambitionne que les prestataires intègrent de manière croissante les enjeux de biodiversité dans leurs offres commerciales comme dans leurs discours.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	SPL La Baule Presqu'île de Guérande
<b>Partenaires majeurs</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux, CPIE Loire Océane, Régions, LPO, Bretagne Vivante

<b>Financements potentiels</b>	Régions
--------------------------------	---------

<b>Cible(s)</b>	Professionnels du tourisme et des loisirs
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mieux prendre en compte la biodiversité dans les offres touristiques</li> <li>● Sensibiliser les touristes à la biodiversité et à sa préservation</li> </ul>
<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre à jour l'annuaire des prestataires touristiques présents sur le territoire par type d'activités et identifier les activités proposées par milieux et pressions potentielles sur la biodiversité</li> <li>● Recenser les formations et dispositifs d'accompagnement existants en matière de prise en compte de la biodiversité, en créer au besoin</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des moments conviviaux d'échanges – formations, visites, retours d'expériences, notamment une soirée avant le début de la saison</li> <li>• Organiser des formations <i>in situ</i> type Educ'tours, par saison et par secteur géographique</li> <li>• Proposer de les accompagner dans leur business model pour prendre en compte les enjeux biodiversité et réduire leurs impacts, tout en maintenant leur rentabilité (tourisme régénératif).</li> </ul>
--	--

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations dispensées et d'événements organisés</li> <li>• Nombre de prestataires de tourisme accompagnés</li> </ul>
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

### ACTION V.2.1.3 CRÉER UNE BOÎTE A OUTILS PERMETTANT AUX PROFESSIONNELS DE SENSIBILISER LEURS CLIENTS : CARTE, PAGE INTERNET, APPLI

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 5.2.1. Sensibiliser et former les professionnels du tourisme et des loisirs à la préservation des espaces naturels pour en faire de véritables ambassadeurs</b></p> <p><b>Objectif 5.2. : Coconstruire avec les acteurs du tourisme et des loisirs une stratégie favorable à la Biodiversité et au climat intégrant les sciences comportementales</b></p> <p><b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b></p>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est l'une des destinations estivales les plus attractives pour les touristes français. Avec une population multipliée par 5 pendant l'été, le territoire est particulièrement sensible à la fréquentation touristique et aux pressions que celle-ci peut induire sur les milieux, la biodiversité et les ressources en eau. Au même titre que les personnels des offices de tourisme, les professionnels du tourisme et des loisirs sont en première ligne dans l'information et la sensibilisation des publics. C'est pourquoi, il est opportun de mettre à leur disposition une boîte à outils pour qu'ils aient la capacité de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de préservation de la biodiversité.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Milieux littoraux</li> <li>● Marais doux à saumâtre</li> <li>● Milieux agricoles et bocagers</li> <li>● Milieux forestiers</li> <li>● Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	SPL La Baule Presqu'île de Guérande
<b>Partenaires majeurs</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux, CPIE Loire Océane, LPO, Bretagne Vivante

<b>Financements potentiels</b>	
--------------------------------	--

<b>Cible(s)</b>	Professionnels du tourisme et des loisirs
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire des prestataires de tourisme des relais formés pour sensibiliser les touristes à la biodiversité</li> </ul>
------------------------------	--

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins de sensibilisation selon le type de milieux et le type d'activités</li> <li>• Recenser les supports de sensibilisation existants sur le territoire, mais également à l'extérieur.</li> <li>• Faire connaître l'initiative et la partager avec les acteurs du tourisme. Echanger avec eux sur leurs besoins en matière de sensibilisation et les moyens pour le faire (éléments de langue, supports à distribuer, panneaux, offres touristiques complémentaires...) pour construire collectivement la boîte à outils</li> <li>• Créer une plateforme web pour diffuser la ressource auprès des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation de bonnes initiatives,</li> <li>○ Webinaires,</li> <li>○ Contacts de personnes ressources,</li> <li>○ Résumé des messages fondamentaux et supports de formation,</li> <li>○ Cartes pédagogiques</li> </ul> </li> <li>• Elaborer un questionnaire ludique à diffuser aux visiteurs afin de les accompagner avec les professionnels dans un séjour durable</li> <li>• Questionner l'utilisation et la diffusion de la boîte à outils auprès des professionnels peu après sa mise en ligne et sa distribution</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de la boîte à outils (oui/non)</li> <li>• Nombre de supports proposés</li> <li>• Enquête qualitative auprès des prestataires de tourisme</li> </ul>
--------------------	--

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION V.2.2.1 ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE LOISIRS (GOLFS, ACCROBRANCHES, CAMPINGS ...) DANS L'ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITÉ

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 5.2.2. Accompagner le secteur des loisirs et du tourisme dans le passage à l'action sur leurs sites et bâtiments</b></p> <p><b>Objectif 5.2. : Coconstruire avec les acteurs du tourisme et des loisirs une stratégie favorable à la Biodiversité et au climat intégrant les sciences comportementales</b></p> <p><b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Les golfs, accrobranches, campings, ... sont des sites touristiques privés disposant d'importantes surfaces. Leur gestion nécessite donc que l'on s'attarde au même titre que les espaces publics. Ainsi plusieurs milieux ou espèces remarquables peuvent être rencontrés dans ce type de structures : Agrion de Mercure dans le Golf de Bréhadour à Guérande, dunes grises dans le camping des paludiers à Batz-sur-Mer, ... Ils peuvent également être le support d'éléments de sensibilisation auprès de leur clientèle.</p> <p>A travers l'animation d'une démarche collective réunissant les structures volontaires, l'agglomération souhaite les accompagner dans l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les pressions issues de leurs activités (adapter les usages à la capacité des sites naturels ou des infrastructures, sensibiliser aux bonnes pratiques et au respect des besoins des espèces et des milieux pour le maintien des écosystèmes, réduire la consommation d'eau, etc.). Le CPIE accompagne d'ores-et-déjà quelques sites. L'enjeu est maintenant de massifier l'action.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	● Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CPIE Loire Océane
------------------	-------------------

<b>Partenaires majeurs</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo Service Biodiversité et Marais Littoraux, SPL La Baule Presqu'île de Guérande, PNR de Brière Bretagne Vivante, LPO,
----------------------------	---

<b>Financements potentiels</b>	Régions
--------------------------------	---------

<b>Cible(s)</b>	Les structures de loisirs
-----------------	---------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire la pression des activités de loisirs et de tourisme à forte emprise foncière sur la biodiversité</li> <li>● Intégrer les sites touristiques et de loisirs à forte emprise foncière à la TVBT</li> <li>● S'appuyer sur les actions en faveur de la Biodiversité et de la préservation de la ressource en eau pour sensibiliser la clientèle à ses enjeux</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définir les modalités d'un Appel à Manifestation et le lancer</li> <li>● Lancer une campagne de communication et aller vers les établissements touristiques et de loisirs pour leur proposer d'intégrer la démarche collective</li> <li>● Créer un groupe de travail comprenant pilotes, partenaires et structures de loisirs volontaires et animer la démarche :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réaliser un diagnostic de vulnérabilité de la Biodiversité sur les sites volontaires</li> </ul> </li> </ul>
--------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coconstruire avec l'ensemble des partenaires un plan d'action par site</li> <li>○ Accompagner les structures dans la mise en œuvre du plan d'actions</li> <li>• Suivre chaque structure volontaire, avec une rencontre collective annuelle pour connaître l'avancée des actions mises en œuvre</li> </ul>
--	--

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structures accompagnées</li> <li>• Nombre d'actions réalisées</li> <li>• Surface concernée par le dispositif d'accompagnement et couverte d'un plan d'actions (en ha)</li> </ul>
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION V.2.3.2 DÉPLOYER DES AMBASSADEURS DU LITTORAL

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.2.3. Démultiplier les moyens humains et matériels d'information pour favoriser les bons comportements</b> <b>Objectif 5.2. : Coconstruire avec les acteurs du tourisme et des loisirs une stratégie favorable à la Biodiversité et au climat intégrant les sciences comportementales</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission Natura 2000 - Biodiversité
---	--

<b>Contexte</b>	<p>La sensibilisation à l'environnement et au respect des bonnes pratiques repose notamment sur la démultiplication des moyens d'informations. Depuis quelques années, un certain nombre de territoires côtiers déploient des "ambassadeurs du littoral" dont le rôle consiste à dialoguer avec les usagers pour favoriser les bonnes pratiques, limiter les incivilités et l'impact des usages de loisir sur la biodiversité locale. Organisés généralement en binôme, les ambassadeurs du littoral sillonnent les espaces naturels à la rencontre des usagers pour les informer et les sensibiliser aux enjeux de biodiversité et aux réglementations locales en matière de protection de la nature (déchets, usage des sentiers de randonnées et des sites naturels, tenue des chiens en laisse, stationnement nocturne, feux de camp, etc.).</p> <p>Déjà engagée par l'Agglo, cette action vise à mieux structurer et amplifier cet effort.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Milieux littoraux</li> <li>○ Marais doux à saumâtre</li> <li>○ Milieux agricoles et bocagers</li> <li>○ Milieux forestiers</li> <li>○ Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux
------------------	---

<b>Partenaires majeurs</b>	Régions, OFB, Conservatoire du littoral, communes littorales
----------------------------	--

<b>Financements potentiels</b>	Régions, Etat
--------------------------------	---------------

<b>Cible(s)</b>	Usagers du littoral
-----------------	---------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sensibiliser les usagers des espaces naturels littoraux au respect de l'environnement et des activités économiques</li> <li>● Faire évoluer les comportements de sorte à ne plus constater de comportements nuisibles à la biodiversité et à faire appliquer le Droit de l'Environnement par la pédagogie.</li> </ul>
------------------------------	--

<b>Etapes clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Poursuivre dans la durée le dispositif sur les sites naturels gérés par l'Agglo</li> <li>● Encourager les acteurs locaux à engager des démarches similaires sur les sites fréquentés à enjeu dont ils sont gestionnaires ou propriétaires et les appuyer techniquement dans leur mise en œuvre.</li> <li>● Missionner annuellement des ambassadeurs du littoral sur les espaces naturels les plus fréquentés et les plus sensibles du territoire</li> <li>● Communiquer sur le réseau d'ambassadeurs</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ambassadeurs missionnés par an</li> <li>• Nombre d'initiatives portées par les ambassadeurs</li> <li>• Nombre de personnes rencontrées/sensibilisées par les ambassadeurs</li> </ul>
--------------------	--

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

## ACTION V.2.3.3 RENFORCER LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES SITES HAUTEMENT FREQUENTÉS

<b>Stratégie</b>	<p style="text-align: center;"><b>Objectif opérationnel 5.2.3. Démultiplier les moyens humains et matériels d'information pour favoriser les bons comportements</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif 5.2. : Coconstruire avec les acteurs du tourisme et des loisirs une stratégie favorable à la Biodiversité et au climat intégrant les sciences comportementales</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b></p>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Chargé de mission Natura 2000 - Biodiversité
---	--

<b>Contexte</b>	<p>Si l'évolution des comportements sur les espaces naturels passe inéluctablement par un effort de sensibilisation, une action plus répressive est parfois nécessaire. La police de l'environnement contribue à cet effort à travers un travail de prévention mais aussi de contrôle, voir le cas échéant de relevé d'infractions. Aujourd'hui, les verbalisations sont rares. Il apparaît nécessaire de renforcer la présence de la police de l'environnement sur les sites les plus fréquentés et les plus sensibles. Ce renforcement passe par le transfert d'information au CACEM, par des contacts réguliers avec les services départementaux de l'Office Français de la Biodiversité, mais également par une mutualisation des moyens de garderie du littoral avec le Département de Loire-Atlantique, initiée en 2025.</p> <p>Cette action est complémentaire des "ambassadeurs du littoral" (action V-2.3.2) et doit favoriser l'évolution des comportements afin de limiter les nuisances induites par les activités récréatives et les loisirs de nature sur la biodiversité.</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 20%; text-align: center;">● Milieux littoraux</li> <li style="width: 20%; text-align: center;">● Marais doux à saumâtre</li> <li style="width: 20%; text-align: center;">● Milieux agricoles et bocagers</li> <li style="width: 20%; text-align: center;">● Milieux forestiers</li> <li style="width: 20%; text-align: center;">○ Milieux urbains</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux
------------------	--

<b>Partenaires majeurs</b>	Département de Loire-Atlantique, Conservatoire du Littoral, Polices municipales et pluri-communales, Maires des communes, OFB
----------------------------	---

<b>Financements potentiels</b>	Pas de financement
--------------------------------	--------------------

<b>Cible(s)</b>	Usagers des milieux naturels
-----------------	------------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les atteintes à la biodiversité</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les sites naturels à enjeux objet d'une importante fréquentation avec fort potentiel d'infractions</li> <li>• Etablir et mettre en œuvre une stratégie de surveillance de ces sites conduisant à une augmentation de la présence des forces de police de l'environnement</li> <li>• Faciliter les remontées de rapports d'atteintes à l'environnement par les agents de police municipale et pluri-communale. (Cf action III.1.2.1)</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<p>Temps de présence des forces de police sur les sites concernés</p> <p>Nombre de missions de police réalisées sur les sites concernés</p>
--------------------	---

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## ACTION V.3.1.1 SOUTENIR LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET SALICOLES DANS LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES PRAIRIES NATURELLES, DES OURLETS, DES HAIES ET DES MARES VIA LES PSE/MAE

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.3.1. Accompagner les agriculteurs et saliculteurs dans l'évolution de leurs pratiques</b> <b>Objectif 5.3. : Accompagner les économies primaires vers des pratiques plus favorables à la Biodiversité</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité)</b>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	
---	--

<b>Contexte</b>	<p>L'agriculture et la saliculture totalisent sur le territoire de l'agglomération 16 300 hectares agricoles exploités, par environ 205 exploitations agricoles et 290 producteurs de sel. Ces espaces contribuent largement au patrimoine culturel, paysager et naturel du territoire et abritent une faune et une flore exceptionnelles.</p> <p>Depuis 2003, l'Agglomération s'est engagée dans des partenariats avec les chambres régionales d'agriculture des Pays de la Loire et Bretagne afin de soutenir une agriculture respectueuse de son environnement.</p> <p>Concernant la saliculture, l'Agglomération a piloté la démarche au niveau national conduisant à l'élaboration de la MAE gestion extensive des marais salants. Elle assure désormais l'animation du PAEC Guérande et Mès sur les sites Natura 2000 dont elle a été chargée par l'Etat. En dehors de ces périmètres l'Agglomération a également proposé un PAEC sur Férel, Camoël et Pénestin et pourrait aussi s'engager sur d'autres démarches visant à promouvoir une agriculture vertueuse comme via les PSE (paiements pour services environnementaux).</p>
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	● Marais doux à saumâtre	● Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	○ Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglomération – Service Biodiversité et Marais Littoraux
<b>Partenaires majeurs</b>	Chambres régionales d'agriculture, Eaux et Vilaine, PNR de Brière, DRAAF

<b>Financements potentiels</b>	OFB, Régions, Agence de l'eau
--------------------------------	-------------------------------

<b>Cible(s)</b>	Exploitants agricoles et paludiers
-----------------	------------------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter au maintien ou au changement de pratiques concernant la gestion et l'entretien des milieux agricoles et salicoles</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un retour d'expérience des dispositifs économiques et financiers existants en matière de financements des bonnes pratiques agricoles vis-à-vis de l'environnement</li> <li>• Identifier les pressions par types d'activités agricoles et secteurs concernés sur le territoire</li> <li>• Pré-identifier les dispositifs les plus adaptés pour le territoire et le contexte agricole local</li> <li>• Mener une étude d'opportunité puis de faisabilité pour la mise en œuvre du ou des dispositifs identifiés (aspects organisationnels, financiers, juridiques, gouvernance, acteurs intéressés, portage, animation...)</li> <li>• Déployer les dispositifs retenus sur le territoire</li> <li>• Suivre l'atteinte des objectifs environnementaux fixés</li> </ul>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'exploitations agricoles engagées</li> <li>• Nombre de paludiers engagés</li> <li>• Surfaces agricoles utiles concernées (ha et % SAU totale)</li> <li>• Part de la surface de marais concernée</li> </ul>
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

## ACTION V.3.2.1 RECENSER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSER DES DIAGNOSTICS BIODIVERSITE DES PROPRIETES FORESTIERES

<b>Stratégie</b>	<p><b>Objectif opérationnel 5.3.2. Accompagner les sylviculteurs : mettre en œuvre le volet Biodiversité de la Charte Forestière de territoire</b></p> <p><b>Objectif 5.3. : Accompagner les économies primaires vers des pratiques plus favorables à la Biodiversité</b></p> <p><b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité</b></p>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>Le territoire de l'agglomération est recouvert à 14% de forêt (environ 5700 ha dont 3306 ha de feuillus), ce qui en fait non seulement un axe important du développement économique (bois construction, bois-énergie) mais également un axe incontournable de la stratégie biodiversité au vu du rôle joué par l'écosystème forestier dans la préservation de la diversité des habitats et des espèces. Or, plus de 90% des espaces forestiers du territoire relèvent de la propriété privée et sont marqués par un fort morcellement foncier avec près de 9 000 propriétaires. Afin de dynamiser la gestion durable des forêts, Cap Atlantique a élaboré en 2022, la <b>Charte Forestière du Territoire</b>.</p> <p>La Stratégie biodiversité s'inscrit dans les objectifs de cette dernière d'amélioration des connaissances en recensant les enjeux de biodiversité en forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrits dans les dispositifs réglementaires (Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, etc.)</li> <li>- Via la réalisation de diagnostics biodiversité des propriétés forestières</li> <li>- Via la restauration de milieux ouverts intraforestiers (mares, landes, lisières)</li> </ul> <p>A l'issue, l'amélioration de la connaissance des enjeux de biodiversité dans les propriétés forestières devra permettre de favoriser leur prise en compte dans la gestion de ces milieux.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	<b>● Milieux forestiers</b>	○ Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	-----------------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo – Pôle Agriculture, Alimentation et Forêt
<b>Partenaires majeurs</b>	CNPF, Fransylva, CEN, Fibois

<b>Financements potentiels</b>	OFB, Régions
--------------------------------	--------------

<b>Cible(s)</b>	Propriétaires et exploitants forestiers
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance des enjeux biodiversité présents dans ces espaces forestiers, et inciter les propriétaires à prendre en considération ces enjeux dans leurs gestions</li> </ul>
<b>Etapes clés</b>	Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action 4.1.1 de la CFT « Accompagnement individualisé des propriétaires forestiers »

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de diagnostics environnementaux réalisés</li> <li>• Surface d'espace boisé concernée (ha)</li> </ul>
--------------------	--

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## ACTION V.3.2.2 ELABORER UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE (PERIODE, RESPECT ZH, MAINTIEN D'ARBRES DE BORDURE...)

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.3.2. Accompagner les sylviculteurs : mettre en œuvre le volet Biodiversité de la Charte Forestière de territoire</b> <b>Objectif 5.3. : Accompagner les économies primaires vers des pratiques plus favorables à la Biodiversité</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité</b>
------------------	---

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	<p>La Charte Forestière du Territoire, élaborée en 2022 par l'agglomération, ambitionne de mieux coordonner et dynamiser la gestion durable des forêts. A ce titre, elle prévoit la création d'une charte de bonnes pratiques d'exploitation à laquelle les acteurs de la Stratégie Biodiversité s'associent.</p> <p>En identifiant les sources de pressions issues de l'exploitation forestière (notamment les opérations d'abattage et de vidange des bois, la préservation des milieux humides, les périodes de nidification des espèces, etc.) et les bonnes pratiques permettant de réduire ou éviter celles-ci, cette charte devra conduire à réduire la dégradation des sols, des eaux, des paysages et la perturbation des espèces sensibles ou protégées en milieux forestiers. Afin de porter ses fruits, elle devra toutefois impliquer le maximum de parties prenantes du secteur forestiers.</p>
-----------------	---

<b>Ecosystèmes concernés</b>	○ Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	● Milieux forestiers	○ Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo – Pôle Agriculture, Alimentation et Forêt
------------------	---

<b>Partenaires majeurs</b>	CNPF, Fransylva, OFB, Entreprises d'exploitation forestière, Communes
----------------------------	---

<b>Financements potentiels</b>	OFB
--------------------------------	-----

<b>Cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestionnaires et propriétaires d'espaces forestiers, parties prenantes de l'exploitation forestière</li> </ul>
-----------------	---

<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les écosystèmes et intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans l'exploitation et la gestion des forêts</li> </ul>
------------------------------	--

<b>Etapes clés</b>	<i>Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action 4.1.2 de la CFT « Création d'une charte de bonnes pratiques d'exploitation »</i>
--------------------	--

<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration de la charte</li> <li>Nombre de signataires</li> </ul>
--------------------	---

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

### ACTION V.3.3.1 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA MER DANS LA REDUCTION DES DÉCHETS (PLASTIQUES, ORGANIQUES...)

<b>Stratégie</b>	<b>Objectif opérationnel 5.3.3. Accompagner les professionnels de la mer</b> <b>Objectif 5.3. : Accompagner les économies primaires vers des pratiques plus favorables à la Biodiversité</b> <b>Axe 5 : Toutes et tous concernés par la Biodiversité</b>
------------------	--

<b>Référent SBML en charge du suivi de l'action</b>	Responsable de service
---	------------------------

<b>Contexte</b>	Les activités maritimes dont la pêche professionnelle (matériel de pêche) ou la conchyliculture occasionnent des pollutions par les déchets dans les océans et sur le littoral. Ces déchets peuvent persister dans l'environnement pendant des décennies entraînant des dommages écologiques et des risques pour la santé des écosystèmes (piégeage de la faune marine ou ingestion) et des populations humaines. Afin de réduire ces différentes sources de pressions et devant les difficultés persistantes des professionnels à organiser des filières de gestion de leurs déchets adaptées, l'Agglo souhaite dresser un diagnostic des problématiques de pollutions et des solutions existantes afin de mettre en place, dans un second temps, un plan d'action partagé avec les professionnels de la mer.
-----------------	--

<b>Ecosystèmes concernés</b>	● Milieux littoraux	○ Marais doux à saumâtre	○ Milieux agricoles et bocagers	○ Milieux forestiers	○ Milieux urbains
------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

<b>Pilote(s)</b>	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo – Service Biodiversité et Marais Littoraux / Pôle Agriculture, Alimentation et Forêt
------------------	---

<b>Partenaires majeurs</b>	SMIDAP, CRPMEM, IFREMER, CRC Bretagne Sud, syndicats professionnels, Ports
----------------------------	--

<b>Financements potentiels</b>	Etat, OFB, ADEME, CCI
--------------------------------	-----------------------

<b>Cible(s)</b>	Professionnels de la mer
-----------------	--------------------------

<b>Objectifs de l'action</b>	Diminuer la quantité de déchets issue des activités maritimes sur les espaces naturels littoraux
------------------------------	--

<b>Etapas clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser un état des lieux des filières de retraitement de déchets par activité en lien avec les acteurs locaux</li> <li>• Identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre pour créer les filières adaptées avec les acteurs locaux en réalisant si nécessaire du benchmarking</li> <li>• Faire valider par tous les acteurs concernés les solutions de retraitement coconstruites</li> <li>• Mettre en œuvre les solutions de gestion des déchets identifiées à large échelle.</li> <li>• Suivre dans le temps le bon fonctionnement des dispositifs mis en œuvre</li> </ul>
--------------------	---

<b>Indicateurs</b>	Nombre de problématiques de retraitement de déchets solutionnées
	Nombre de structures accompagnées partenaires de la démarche
	Tonnes de déchets évitées

<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>

ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE	
<b>Action V.1.1.1</b>	<p><b>Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation pour diffuser les bonnes pratiques</b></p> <p>Objectif de l'action : Permettre à tous les habitants d'adopter des gestes et actions favorables à la biodiversité au sein de leur espace privé ou dans les espaces où ils passent du temps</p>
<b>Action V.1.1.2</b>	<p><b>Créer des évènements participatifs en faveur de la biodiversité (dépollution, inventaire, visite, chantiers nature...)</b></p> <p>Objectif de l'action : Créer un temps fort chaque année en faveur de la biodiversité en lien avec Pays de la Loire – grandeur Nature</p>
<b>Action V.1.2.1</b>	<p><b>Accompagner et soutenir les entreprises dans la prise en compte de la biodiversité</b></p> <p>Objectif de l'action : Accompagner les entreprises, clubs d'entreprises et ZAE vers des bonnes pratiques en termes de biodiversité</p>
<b>Action V.1.3.1</b>	<p><b>Renforcer et organiser un conseil en biodiversité partagé</b></p> <p>Objectif de l'action : Pouvoir accompagner les communes dans la prise en compte de la biodiversité dans tous leurs projets et les assister dans l'élaboration de projets dédiés à la biodiversité</p>
<b>Action V.2.2.2</b>	<p><b>Identifier les sites et conduire des expérimentations pour concilier maintien de la biodiversité et fréquentation touristique</b></p> <p>Objectif de l'action : Réguler la fréquentation touristique de sites naturels et réduire son impact sur ces derniers.</p>
<b>Action V.2.3.1</b>	<p><b>Développer l'information sur site (panneaux + QR Code) pour expliquer les enjeux qui ont conduit à la réglementation ainsi que les risques encourus en cas d'infraction</b></p> <p>Objectif de l'action : sensibiliser les riverains à la réglementation en vigueur</p>
<b>Action V.2.3.4</b>	<p><b>Expérimenter les nudges pour favoriser les bons comportements</b></p> <p>Objectif de l'action : Faciliter les changements de comportement</p>
<b>Action V.3.1.2</b>	<p><b>Animer des réseaux d'exploitants qui intègrent la biodiversité dans leurs pratiques</b></p> <p>Objectif de l'action : Réunir les exploitants volontaires au sein d'un réseau constituant à la fois un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques entre pairs, et un espace de formation via l'intervention d'experts/formateurs ou exploitants extérieurs au réseau.</p>
<b>Action V.3.3.2</b>	<p><b>Accompagner les conchyliculteurs à mieux gérer les claires via les Mesures Aqua-Environnementales</b></p> <p>Objectif de l'action : Interroger ou réunir les conchyliculteurs sur la problématique, leurs besoins d'accompagnement et les informer sur les dispositifs MAE.</p>